

CONCOURS D'ADMISSION
À
L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES
EN 2012

ÉPREUVE COMMUNE N°1
SYNTHÈSE

Durée : 4 heures – Coefficient : 10
Mardi 24 janvier 2012 de 8h00 à 12h00

Le sujet à traiter se compose d'une synthèse et d'une rédaction.
Vous traiterez les deux exercices.

1. SYNTHÈSE. Vous ferez une synthèse des 4 documents proposés.

11 – Extraits du site internet du Groupement interarmées des actions civilo-militaires (GIACM).

12 – Extraits du rapport d'information n° 3167 de l'Assemblée Nationale portant sur l'action civile des armées sur les théâtres extérieurs (action civilo-militaire) du 20 juin 2001.

13 - Extraits du rapport d'information n° 3661 de l'Assemblée Nationale portant sur les actions civilo-militaires du 12 juillet 2011.

14 – Extrait du site internet de Ressources pour la paix : Le rôle de la coopération civilo-militaire dans la reconstruction de la paix.

2. QUESTION OUVERTE. Vous répondrez à la question suivante :

A partir de votre lecture de *Gagnez la bataille. Conduire à la Paix. Les forces terrestres dans les conflits d'aujourd'hui*, expliquez pourquoi la limitation des dommages collatéraux est un enjeu important dans les interventions militaires.

Extraits du site internet
du Groupement interarmées des actions civilo-militaires (GIACM)

Le GIACM : « Une unité en appui des autres »

(...)

Créé en juillet 2001, le groupement interarmées des " actions civilo-militaires " (GIACM), commandé par le colonel Thomas Toussaint, est constitué de 96 personnels permanents et de 350 réservistes pouvant être renforcés par 96 compléments opérationnels d'active.

Structure interarmées unique et atypique vouée à la projection et à l'action, le GIACM, depuis sa création, est intervenu en Afghanistan, en Côte-d'Ivoire, au Kosovo, au Tchad, au Tadjikistan, en Indonésie, en Haïti, au Liban, au Togo, au Cameroun et au Bénin.

Unité de mise en œuvre de la coopération civilo-militaire, le GIACM agit dans le cadre des quatre objectifs suivants :

- **contribuer à l'atteinte des objectifs politiques** en facilitant la coordination entre les différents acteurs civils et militaires et en établissant des liaisons permanentes avec les autorités civiles en charge de la crise ;
- **renforcer l'action militaire** en facilitant l'insertion de la force dans un environnement civil complexe (protection de la force) et en fournissant une expertise du milieu civil aux autres fonctions opérationnelles ;
- **accélérer la sortie de la crise** en fournissant un appui aux acteurs civils de la crise afin que ceux-ci puissent assumer au plus tôt toutes leurs responsabilités ;
- **préserver les intérêts nationaux** en garantissant la prise en compte légitime de nos intérêts et en préparant l'action des acteurs civils français.

(...)

La mission principale du GIACM est de participer aux opérations militaires à l'étranger pour y prendre en charge la Coopération Civilo-Militaire (CIMIC).

(...)

Fonctionnement du GIACM

Le GIACM doit préparer :

- les missions qui lui sont confiées ;
- ses membres et ses matériels à partir en opération ;
- les soutenir une fois qu'ils sont projetés.

De plus, il tire les enseignements de leurs expériences de terrain.

Enfin, comme toute autre collectivité, le Groupement doit s'occuper de la gestion.

(...)

La coopération civilo-militaire (Civil-military cooperation - CIMIC) est le dispositif mis en place par les forces armées pour gérer leurs relations avec les civils dans un pays en crise.

La gestion internationale des crises est globale : Les opérations de paix autorisées par l'ONU ont deux aspects, l'un civil et l'autre militaire, absolument complémentaires, indissociables et interdépendants parce qu'ils ont le même objectif : ramener une paix durable dans les pays en crise.

Les champs de bataille ne sont pas isolés du reste du monde. Au contraire, sur le terrain, combattant et non-combattant se mélangent. La population est à la fois la cible et l'enjeu des hostilités qu'il faut faire cesser.

Bien plus, les opérations des forces armées internationales sont, en partie, déterminées par les activités des autorités étatiques, de la Mission des Nations Unies et des organisations humanitaires.

Enfin, les militaires envoyés par l'ONU pour rétablir la paix dans un pays avec l'accord de son gouvernement ne sont pas des troupes d'occupation. Leur présence doit être comprise et acceptée par la population.

Le premier objectif de la CIMIC est d'intégrer les forces armées mandatées par les Nations Unies dans le milieu civil du pays en crise : faire en sorte que leur présence soit comprise et acceptée par tous. Gagner les cœurs et les esprits !

En opération les principales fonctions tenues par le personnel du GIACM sont celles :

- de membre d'une équipe de contact avec la population et les autorités publiques locales ;
- d'officier de liaison avec les organisations humanitaires ;
- de conseiller CIMIC du commandement.

(...)

Extraits du rapport d'information n°3167 de l'Assemblée Nationale
portant sur l'action civile des armées
sur les théâtres extérieurs (action civilo-militaire) du 20 juin 2011

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
ONZIÈME LÉGISLATURE
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 juin 2001.
RAPPORT D'INFORMATION
DÉPOSÉ
en application de l'article 145 du Règlement
PAR LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES ⁽¹⁾,
sur l'action civile des armées sur les théâtres extérieurs (action
civilo-militaire)
et présenté par
M. Robert GAÏA
Député.

(...)

LA DOCTRINE DES ACTIONS CIVILO-MILITAIRES

Les actions civilo-militaires ont fait l'objet de deux directives de l'État-major des Armées. La première a été élaborée en 1995 (Amiral Lanxade) au vu des premières expériences menées en Bosnie-Herzégovine ; elle a été remplacée par une seconde directive plus étoffée, datée du 11 juillet 1997 (Général Douin). Tout en restant dans le cadre de cette directive, les ACM françaises ont connu un développement récent en rapport avec l'importance de leur enjeu.

LA DIRECTIVE DU 11 JUILLET 1997

C'est le document de référence qui définit les actions civilo-militaires et les classe en trois catégories : celles au profit des forces, celles au profit de l'environnement civil et celles à caractère humanitaire, ce qui n'empêche pas certaines actions duales de se retrouver en marge de cette définition. Enfin, la directive insiste sur la dimension interministérielle des ACM.

« Favoriser l'acceptation et le soutien des populations concernées »

Les actions civilo-militaires (ACM) sont définies comme des actions devant permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs civils et militaires recherchés dans une opération extérieure. *« Ces actions visent à faciliter l'exécution des missions opérationnelles avant, pendant et après l'engagement des forces en favorisant l'acceptation et le soutien des populations concernées ».*

L'action civilo-militaire sert la force engagée et en particulier la composante nationale de la coalition. Elle est conçue pour faciliter l'exécution des missions opérationnelles avant, pendant et après l'engagement en agissant sur l'environnement civil. Menées en priorité au profit des forces, les actions civilo-militaires s'inscrivent dans leur environnement et englobent les actions humanitaires, que ces actions soient liées ou non à des situations de crise ou de conflit.

Le commandeur français est porteur d'image et constitue un élément essentiel du succès de l'engagement national. Devant la carence des autorités politiques et administratives locales, le représentant des autorités militaires françaises personnalise fortement l'action des forces déployées. Le dispositif ACM constitue l'un de ses principaux outils d'influence et

d'information. Par l'expertise qu'il peut rassembler et mettre à la disposition de la communauté internationale, il devient un contributeur reconnu et légitime du volet civil du plan de paix.

Les directives de 1995 et 1997 indiquent clairement la dualité civile et militaire de la fonction ACM. Les actions civilo-militaires se divisent en trois catégories : actions au profit des forces, actions au profit de l'environnement civil et appui des opérations humanitaires.

L'action au profit des forces

Les ACM recouvrent le champ des relations avec les autorités civiles, tant au niveau opératif (avec les représentants nationaux) que tactique (avec les autorités locales) afin de déterminer et négocier les implantations, gérer les contentieux éventuels... « *La connaissance et l'utilisation des ressources locales* » recouvrent le contrôle des sources d'approvisionnement, l'inspection d'installations diverses... Enfin, la coordination des mesures relatives aux prisonniers de guerre est une mission dévolue aux ACM.

Toutes ces actions participent au renforcement de la sécurité des unités déployées en usant de solutions alternatives à l'emploi de la force et en instaurant une relation « positive » avec la population, évitant ainsi l'image d'une armée d'occupation.

La directive du 11 juillet 1997 a définitivement confié la conduite des actions civilo-militaires au Centre opérationnel interarmées (COIA) au détriment du COS. Ce choix a soulevé une question de fond : les ACM sont-elles des opérations spéciales ? Si le champ des opérations spéciales recouvre par essence tout ce qui n'est pas conventionnel, alors les ACM pourraient être considérées comme des opérations spéciales.

Toutefois, il a été considéré que le COS, qui avait par ailleurs une vision des ACM réduite aux actions économiques pures, devait se recentrer sur les missions exceptionnelles de courte durée qui sont sa véritable vocation. L'expertise initiale de théâtre est donc restée de sa compétence et il serait extrêmement dommageable qu'elle lui échappe au regard des excellents travaux réalisés dans les Balkans et salués comme tels. Le relais est pris ensuite par le Centre opérationnel interarmées (COIA). Un désengagement encore plus marqué du COS à l'égard des ACM semble d'ailleurs se profiler.

L'action civilo-militaire sert l'environnement civil

Les actions civilo-militaires entreprises pour servir les intérêts des forces sont conçues pour être bénéfiques aux acteurs de la reconstruction : populations, organismes internationaux, ONG, structures étatiques, opérateurs économiques privés et publics, etc.

L'expérience montre que les ACM peuvent s'exercer dans les domaines les plus variés, politiques, économiques et humanitaires, correspondant à la diversité du champ de la reconstruction.

L'État-major des Armées définit ainsi la finalité des ACM : « *Ces actions ont principalement pour but de contribuer au rétablissement des fonctions vitales d'un pays sinistré en vue du désengagement progressif de la composante militaire et du transfert de responsabilités aux autorités civiles* ». Par l'appui qu'elle apporte à la reconstruction, l'ACM favorise et accélère le retour à la normalité qui est l'objectif final de la communauté internationale et du pays concerné.

La restauration des institutions politiques et administratives, l'aide aux élections et au maintien de la sécurité publique et le soutien à la reconstruction (rétablissement d'infrastructures) sont des exemples de ce type d'actions qui ont trouvé leur application en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Ces actions visent à rétablir les conditions objectives de paix, tant au niveau de l'État (ACM au niveau opératif) en apportant un soutien institutionnel,

que des individus (ACM tactiques) en restaurant un cadre de vie normal en termes de logement, sécurité, santé, alimentation...

Les ACM concourent ainsi à l'instauration d'un climat de confiance générale. « *Le transfert de responsabilités aux autorités civiles* » constitue le cœur de cette mission : ce transfert, qui permet le désengagement des militaires, s'inscrit dans le cadre d'un processus durable de résolution de la crise. La conduite des ACM manifeste le refus d'opérations militaires « ponctuelles » qui, sans effet durable, nécessiteraient d'être reconduites peu de temps après. Face aux gouvernements et institutions internationales, les ACM sont des acteurs marginaux dans une gestion de crise mais leur caractère militaire leur confère une capacité d'intervention quelle que soit l'intensité du conflit en disposant du soutien non négligeable des armées.

Le contrôle des populations et l'aide aux réfugiés sont inclus dans la catégorie des actions au profit de l'environnement civil : le soutien des populations serait un terme plus adéquat pour ces missions au profit de l'environnement civil, le « contrôle des populations » évoquant une mission au profit des forces (permis de circulation, postes de contrôle...). De même, l'assistance aux réfugiés peut se concevoir dans ces deux cas de figure : dans le cadre de la mise en œuvre des accords de Dayton, œuvrer au retour des réfugiés est une mission au profit de l'environnement civil. Mais le contrôle des réfugiés permet aussi d'éviter toute interférence avec les manœuvres militaires : c'est alors une mission au profit des forces.

Des actions peuvent être entreprises en appui de l'action civile de la France. Ainsi, à la demande du ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense a accepté, en 1996, de mettre à la disposition d'organismes internationaux trois experts en bâtiment et travaux publics en Bosnie-Herzégovine, puis trois autres en 1999 au Kosovo.

Il a également détaché auprès de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) un expert en hydrocarbures pour gérer la consommation énergétique du Kosovo ; un officier a été affecté pour assurer l'interface entre la Mission interministérielle pour l'Europe du Sud-Est et le ministère de la Défense ; un effort particulier a été consenti au profit de la reconstruction des écoles du Kosovo, pour accompagner l'action du ministère de l'Éducation.

L'aspect humanitaire des actions civilo-militaires

Les actions humanitaires des ACM s'inscrivent uniquement dans le cadre d'un engagement des forces en opérations extérieures ou de l'action des forces pré positionnées, dans le but de faciliter l'exercice des missions opérationnelles. « *Ces actions ont pour but de permettre aux organisations internationales et aux organismes caritatifs de réaliser leur mission d'assistance et de secours aux populations en détresse en contribuant notamment à la sécurité de l'opération* ».

Cette définition de l'État-major des Armées exprime le désir de se désengager de toute action humanitaire directe et de soutenir ceux dont c'est la profession : agences des Nations Unies, organisations internationales et organisations non gouvernementales (ONG). Selon ce principe, les militaires devraient contribuer à sécuriser l'environnement, à apporter un soutien logistique mais ne devraient, en principe, s'impliquer directement qu'en cas d'extrême nécessité : mise en place et gestion d'un camp de réfugiés, assistance sanitaire et médicale... La pratique montre que la carence de certains gestionnaires civils des crises conduit généralement les armées à aller au-delà de la lecture stricte de la directive du 11 juillet 1997.

Les catégories de missions précédentes étant à finalité civile ou militaire, nous pourrions en déduire que les « humanitaires » constituent une troisième « espèce ». Dans les faits, ces missions d'assistance aux organisations humanitaires sont conduites au profit de l'environnement civil ou militaire. Dans le cadre du contrôle des réfugiés ou du soutien de la population, les armées trouvent toujours avantage à favoriser l'intervention des ONG afin

d'économiser leurs ressources : dans ces cas concrets, les ACM sont de réels multiplicateurs de force. Cette troisième catégorie symbolise la difficulté française à articuler action politique et aide humanitaire, beaucoup d'ONG continuant à se méfier des armées et à craindre d'être instrumentalisées.

Cette présentation des ACM en trois catégories, dont les contours sont parfois difficiles à cerner avec précision, met en évidence quatre niveaux d'intervention qui donnent une vision concrète de la conduite des ACM. Les niveaux opératif et tactique représentent les terrains d'application des ACM. Le niveau stratégique est représenté par le Chef d'état-major des Armées, qui définit la doctrine d'emploi des ACM ; l'état-major interarmées et le COIA en assurent respectivement la planification et la conduite. Le niveau politique est seul susceptible de donner une orientation générale cohérente aux actions civilo-militaires, en particulier au profit de l'environnement civil, afin que celles-ci contribuent efficacement à la gestion de la crise.

Les actions duales, en marge du civilo-militaire

Une ambiguïté peut toutefois subsister sur certaines actions qu'on pourrait qualifier de duales car profitant à la fois aux forces et aux populations, comme le déminage, le maintien de l'ordre ou l'animation de radios.

Sur ces trois points, l'État-major des Armées est catégorique : il ne s'agit pas d'actions civilo-militaires. Les mines sont considérées comme des armes létales tournées contre les forces. Lorsqu'une unité doit déminer pour assurer sa sécurité ou s'ouvrir une route, il s'agit donc d'une action de guerre, même si la route est ensuite ouverte également pour la population civile, favorisant la circulation et les échanges. Nous sentons bien que l'action est duale, mais les armées ne déminent jamais sans que ce soit d'abord à leur profit, même si au total, son action sert également aux civils. C'est ensuite aux ONG spécialisées, dans un cadre entièrement civil, de prendre le relais. Il n'en va pas de même pour la sensibilisation au danger que représentent les mines et pour les actions de prévention qui sont considérées, en l'occurrence, comme des actions civilo-militaires. La Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) estime, de son côté, que les opérations de déminage humanitaire sont des actions de long terme qui doivent s'inscrire dans le contexte de la coopération pour le développement.

De la même manière, le maintien de l'ordre, que l'État-major des Armées qualifie plutôt de contrôle de foules est considéré comme une action d'environnement c'est-à-dire périphérique au combat, dans la mesure où il oppose physiquement les forces à des éléments généralement agressifs et parfois armés même si, là aussi, le maintien de l'ordre profite également à l'ensemble de la population. L'armée américaine considère, de son côté, qu'il s'agit d'une action civilo-militaire.

Enfin, la création de radios en territoire étranger n'est jamais totalement neutre et répond toujours à la volonté de faire passer un message, ne serait-ce qu'en diffusant de l'information auprès des populations. Mais nous savons bien que la frontière entre information et communication est fine : la radio est donc considérée comme une opération psychologique davantage que comme une ACM, même si l'information et la distraction sont bénéfiques aux populations et au développement d'une certaine « normalité ».

La dimension interministérielle de l'action civilo-militaire

La dimension politique de l'action civilo-militaire est évoquée dans la directive du CEMA ; elle pose comme postulat l'inscription de l'ACM dans le cadre d'une coordination interministérielle ainsi que le précise l'extrait suivant :

(Extrait du chapitre III de la directive du 11 juillet 1997)

1. Organisation générale et rôle des acteurs

« En raison de la nature et de la diversité des moyens mis en œuvre, les actions civilo-militaires intéressent, outre les autorités politiques et militaires contribuant à l'organisation générale de la Défense Nationale, un grand nombre d'opérateurs civils détenant les ressources utiles à leur réalisation.

« La mobilisation de ces ressources au profit de l'ensemble des missions se rapportant aux actions civilo-militaires requiert donc des procédures de coordination particulières, mises en œuvre par une chaîne décisionnelle comportant quatre niveaux de responsabilité :

- « - le niveau politique,
- « - le niveau stratégique,
- « - le niveau opératif,
- « - le niveau tactique.

« Les domaines de responsabilité correspondant à chacun de ces niveaux sont classés ci-après par fonctions majeures et repris de façon plus détaillée en annexe 2.

« 1.1. Le niveau politique.

« Le niveau politique dépasse le cadre de la présente instruction. Toutefois, la mise en œuvre des actions civilo-militaires requiert des autorités politiques des orientations adaptées à chaque théâtre d'opérations, ouvert ou potentiel.

« A cet effet, la mise en place d'une structure de coordination interministérielle est nécessaire pour répondre aux besoins permanents comme aux besoins conjoncturels des armées. Il s'agit pour l'essentiel :

« - d'orienter l'action des forces engagées en fonction des objectifs politiques, économiques et culturels nationaux,

« - d'exploiter les informations correspondantes recueillies sur le théâtre,

« - de faciliter l'accès aux ressources du secteur civil, indispensables à la conduite de la mission des forces,

« - de définir les modalités de réalisation des projets nationaux impliquant une collaboration entre les armées, les services ministériels concernés et les opérateurs économiques intéressés.

(fin de l'extrait du chapitre III de la directive)

L'analyse des conflits yougoslaves fait ressortir que la place des militaires dans les opérations de soutien de la paix les oblige à dépasser considérablement leur rôle institutionnel de « pourvoyeurs de sécurité ». Le recours systématique à leurs moyens par la communauté internationale leur donne un rôle d'acteurs à part entière. Ils sont devenus indispensables au bon déroulement du volet civil. L'analyse n'a pas échappé à l'OTAN, organisme militaire qui cherche à développer une capacité civilo-militaire afin d'améliorer son aptitude à peser sur la gestion civile des crises.

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ACTION CIVILO-MILITAIRE FRANÇAISE

Le développement du rôle des actions civilo-militaires a conduit l'État-major des Armées à modifier profondément son organisation dans ce domaine : une formation aux ACM est désormais dispensée de manière générale ; une structure permanente est mise en place à Lyon et l'emploi de la réserve est repensé.

Amélioration de la formation à l'ACM

Beaucoup de responsables ACM rencontrent des difficultés lors de leur prise de fonction en raison de leur manque de formation. Dans un cadre multinational, face à des officiers étrangers parfaitement formés, le risque de subir une sévère perte de crédibilité est réel.

Le mode d'action est nouveau et, en France, il n'existait pas, il y a encore peu, de formation spécifique à l'ACM. En août 2000, l'EMA a défini un plan de formation qui est mis en œuvre progressivement au sein de chaque armée. La formation des spécialistes ACM a été confiée à l'armée de Terre, elle sera réalisée au sein d'un groupement qui aura une vocation interarmées.

La formation sera généralisée à partir de l'été 2001. Les premiers spécialistes devraient recevoir leur certificat au cours du quatrième trimestre 2001.

Mise en place d'une structure permanente

Pour améliorer la réactivité du dispositif ACM, l'État-major des Armées a décidé de créer un groupement interarmées ACM dont les principales missions sont ainsi définies :

- constituer et mettre en œuvre les structures ACM décidées par l'État-major des Armées ;
- assurer, avant projection, la mise en condition opérationnelle et l'entraînement des personnels ACM ;
- fournir une expertise interarmées concernant le suivi et l'évolution de la formation à l'action civilo-militaire ;
- participer à l'expertise de théâtre ;
- fournir une expertise facilitant, au niveau des armées, le suivi et la conservation de la ressource en personnel expérimenté, d'active et de réserve.

Le groupement pourra constituer « l'outil de la performance » en fournissant les fonctions vitales suivantes,

- la constitution d'un réservoir de modules projetables ;
- la maîtrise d'œuvre de la préparation opérationnelle ;
- le retour d'expérience et l'amélioration du concept ;

Par ailleurs, le groupement soutiendra les processus essentiels de :

- formation et d'entraînement ;
- et de suivi du personnel qualifié à l'ACM.

Le groupement qui sera basé à Lyon atteindra sa configuration définitive au 1^{er} janvier 2003 au plus tard. Dès l'été 2001, il sera en mesure de projeter le volume d'une première section ACM et de renforcer, autant que de besoin, les états-majors pour la planification et la conduite des actions civilo-militaires.

Amélioration de l'emploi de la réserve militaire

Le choix entre l'active et la réserve repose sur la disponibilité de la ressource et sur la volonté des armées de faire appel à la réserve. Dans la pratique, il se révèle parfois difficile d'accéder à la ressource, par manque d'identifiant des spécialités utiles à l'ACM dans les dossiers individuels.

La loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense facilite l'emploi des experts de la société civile dans le cadre de missions ACM de courte durée. En revanche, elle ne permet pas de résoudre le problème présenté par les missions de longue durée (quatre mois et plus) qui tient :

- à la disponibilité des experts confrontés à une absence prolongée hors de leur entreprise (ou de l'administration)
- au texte de la loi qui limite à 120 jours la durée annuelle des engagements spéciaux de réserve, ce qui réduit concrètement à une centaine de jours le temps réel passé sur le théâtre.

LES ENJEUX DES ACTIONS CIVILO-MILITAIRES

L'enjeu des actions civilo-militaires est avant tout de parvenir à retrouver une situation de paix. Il importe dans ce cadre « d'intéresser » les belligérants tout en essayant de ne pas renforcer sur le plan économique certaines structures mafieuses déjà en place. Car l'action civilo-militaire et l'économique sont étroitement liés : les ACM constituent un outil d'influence sur divers plans (culturel, juridique) mais principalement sur le plan économique. C'est une des raisons qui avaient poussé, en 1999, le gouvernement à mettre en place une Mission interministérielle pour l'Europe du Sud-Est (MIESE).

« Intéresser » les belligérants

Les initiateurs des actions civilo-militaires françaises ont coutume de présenter les ACM avec humour en expliquant qu'elles reposent sur le principe dit du « café-sucre » : en mettant du café d'un côté d'une frontière fermée et du sucre de l'autre côté de cette même frontière, on est à peu près sûr de pouvoir boire, quelque part, du café sucré.

Cette image traduit l'importance de la notion d'intérêt. C'est lui qui commande et il est généralement plus efficace d'intéresser les belligérants au développement économique que de tenter de les dissuader de recourir à la force. Les intérêts passent souvent là où la force provoque des blocages et des enfermements. Les deux notions de dissuasion par la force et d'intéressement au dialogue sont intimement complémentaires.

La démarche générale des ACM relève d'une dynamique nationale, peut-être bientôt européenne, qui participe de façon forte au processus des sorties de crise, à la promotion des intérêts nationaux ou européens ainsi qu'au règlement des problèmes militaires sur le terrain. Les ACM intéressent les personnalités locales concernées par des solutions de sortie de crise. Cette formule de gestion de crises s'applique, notamment, à trois domaines extrêmement sensibles, mais particulièrement porteurs :

- l'économie, parce que l'argent demeure un moteur déterminant ; une des « portes de sortie d'une crise » consiste à faire en sorte que les intérêts économiques soient plus forts que le désir de se battre ;
- le droit, parce qu'il établit les règles d'exercice du pouvoir ;
- la culture, parce que c'est l'une des « réalités » pour lesquelles on peut tuer et se faire tuer et qu'il importe de participer à un certain assouplissement des mentalités.

Les ACM représentent l'une des expressions les plus profondes du lien entre l'armée et son environnement civil car elles mettent au service des pays en crise des composantes civiles et militaires capables d'offrir des solutions d'avenir dans des situations où les impasses sont nombreuses. Elles se concrétisent, dans les faits, par l'intéressement à la France de personnalités locales capables d'intervenir au profit des forces françaises engagées.

L'action menée en immersion dans le milieu local (logements, bureaux) offre des capacités d'intégration particulièrement efficaces. Ce mode d'action où les Français excellent est remarquablement bien perçu par les populations, le barbelé étant peu compatible avec les ACM, sauf, bien sûr, lorsque la sécurité l'exige. Le syndrome sécuritaire des États-Unis qui pousse leurs militaires à refuser le maximum de contacts avec les populations locales reste une grande source de maladresses.

Les ACM constituent un instrument économique bénéfique à toutes les parties

Comme nous l'avons vu, les actions civilo-militaires sont menées avant tout dans le cadre du rétablissement de la paix dans des régions qui, en général, viennent d'être le théâtre de combats. C'est la raison pour laquelle il convient en premier lieu d'assurer la sécurité des forces, puis de faire en sorte que les populations locales acceptent les militaires étrangers

présents sur leur territoire et ne les considèrent pas, à la longue, comme des occupants. Enfin, ainsi que le précise la directive du 11 juillet 1997, les ACM ont pour but de faciliter l'organisation d'actions humanitaires « *et de secours aux populations en détresse* ».

Évacuons dès à présent le débat sur le « cynisme » qu'il y aurait à donner l'impression de n'intervenir sur des théâtres extérieurs qu'avec des arrière-pensées commerciales. Si la France intervient avec ses forces militaires, c'est évidemment avant tout au nom de valeurs démocratiques et humanistes, pour contribuer à faire cesser des combats et à ramener ou stabiliser la paix civile. Mais outre qu'il n'y a rien de choquant à vouloir, une fois la paix revenue, participer à la compétition économique dans des pays où sont intervenus et sont parfois morts nos soldats, l'intervention économique est aussi un élément fondamental de la sortie de crise. Aider des entreprises à s'installer sur un marché contribue certes à augmenter le profit des sociétés en question, puisque il est admis que c'est ce qui guide leur action, mais c'est aussi permettre aux populations locales de se procurer les biens et les services qui les conduiront vers une vie « normale ».

Aider ou simplement inciter un fabricant d'automobiles à s'installer sur le marché bosnien, c'est aussi contribuer à la création d'emplois de concessionnaires, de garagistes, d'assureurs, de pompistes... Autant de personnes qui n'auront pas intérêt à ce que les combats reprennent et qui vendront leurs services sans se demander si leur client est serbe, croate ou musulman. C'est aussi aider les Bosniens, du moins ceux qui en ont les moyens, à acquérir des moyens de déplacement qui amélioreront leur mobilité, faciliteront leur recherche d'emploi et favoriseront un redémarrage de l'économie. Aider un maximum d'entreprises à s'installer sur un tel marché c'est aussi favoriser la concurrence et tirer les prix vers le bas alors qu'en période de sortie de crise, ils sont généralement très élevés. L'exemple de l'automobile est généralisable à un grand nombre de secteurs : transports collectifs, télécommunications, bâtiment et travaux publics... Un entrepreneur français rencontré à Sarajevo nous a fait part de son pronostic sur l'avenir du pays : « *On peut considérer que la Bosnie-Herzégovine sera définitivement tirée d'affaire lorsque le parking du supermarché sera plein de voitures et lorsque les Bosniens iront remplir leurs chariots chaque samedi, comme cela se fait en banlieue parisienne* ». Dès lors, est-il condamnable de vouloir remplir les rayons ?

Déjà, en 1997, le Président de la République déclarait dans une publication du ministère des Affaires étrangères « *l'exportation, une ardente obligation (...) quand je vais à l'étranger, je n'ai aucun complexe, j'y vais pour vendre des produits français* »¹. Ce même journal nous apprend que l'administration française est toute entière dévouée à « *vendre l'entreprise France* ». Cette conception du commerce international n'est pas propre à la France : les États-Unis sont actifs dans la promotion de leurs intérêts commerciaux, avec notamment la mise en place d'une « *War Room* » chargée de suivre les contrats les plus importants négociés par les firmes américaines. Le Royaume-Uni, l'Allemagne et les pays scandinaves, entre autres, ne conçoivent pas une intervention militaire à l'extérieur de leurs frontières sans un tuilage qui ne se termine, après l'urgence des ACM, par un passage de relais aux ONG puis aux entreprises de leur pays.

Le rôle de la Mission Interministérielle pour l'Europe du Sud-Est (MIESE)

Créée en juillet 1999 pour essayer d'intéresser les entreprises françaises à la reconstruction du Kosovo et assurer l'interface entre elles et le ministère de la Défense, la Mission Interministérielle pour l'Europe du Sud-Est (MIESE) est véritablement apparue dans l'espace des activités civilo-militaires en septembre. A partir de cette date un courant d'informations s'est établi, au bénéfice des opérateurs économiques français essentiellement. La mission était présidée par l'ancien ministre Roger Fauroux.

Grâce à l'action de la MIESE et à une décision annoncée par Charles Josselin en juillet 1999, les ACM du contingent français ont bénéficié de 2,5 millions de francs de financement en

provenance du ministère des Affaires étrangères en 1999 pour réaliser des microprojets. Cette allocation n'a été renouvelée ni en 2000 ni en 2001, le Quai d'Orsay souhaitant conserver la disposition de l'ensemble des crédits d'intervention.

La MIESE a essayé de transférer (et parfois avec succès) vers d'autres ministères des charges relevant des compétences de ces derniers et que le dispositif ACM assumait temporairement au profit de la MINUK (liste non exhaustive) :

- prise en charge par le ministère des Affaires étrangères des postes de trois militaires français à l'*International Management Group* (IMG) du Kosovo ;
- prise en charge de la gestion de la prison de Mitrovica par le ministère de la Justice ou retour à la MINUK ;
- prise en compte d'un poste de spécialiste des télécommunications offert à la France et non accepté par l'État-major des Armées ;
- prise en charge d'une assistance technique (expert civil) au profit des pompiers de Mitrovica par le ministère de l'Intérieur ;
- reprise du poste d'expert agricole au sein de la MINUK.

La plupart de ces demandes sont malheureusement restées sans suite, les ministères concernés étant réticents lorsqu'il s'agit de détacher des fonctionnaires dans la mesure où leurs administrations s'estiment toujours sous dotées et préfèrent conserver leurs agents sur le territoire national.

Mais, de son côté, l'État-major des Armées a fourni à la MIESE des informations sensibles telles que le résultat de l'audit économique réalisé par le Commandement des opérations spéciales (COS) au titre de l'expertise initiale de théâtre. L'EMA a également communiqué les informations reçues par la brigade, le général représentant la France auprès du commandant de la KFOR et le COIA, en provenance de la KFOR et de la MINUK.

En outre, de nombreuses prestations ont été demandées par la MIESE à l'EMA, au bénéfice d'organismes ou de personnes opérant au Kosovo (liste non exhaustive) :

- prise de contact avec des responsables de la communauté internationale ou locaux ;
- assistance et facilitation de l'action d'opérateurs civils (privés et fonctionnaires) en mission ;
- convoyage et sécurisation de matériel sensible ;
- transport par voie militaire ;
- évaluation, recherche ou corroboration d'information, à la demande ;
- reconnaissances techniques particulières.

Au total, les relations entre les armées et la mission Fauroux font ressortir un bilan très positif, même s'il est difficilement quantifiable. En créant un lien entre les opérateurs français et les militaires déployés sur le terrain ou insérés dans les organisations internationales, la Mission Fauroux a rendu possible la diffusion des informations à caractère économique. Les analyses d'opportunité ont pu être conduites par les entreprises ce qui a permis à certaines d'être présentes, au bon moment, dans les programmes de reconstruction.

Hormis le domaine économique, la Mission n'avait pas la capacité d'intervenir de façon efficace dans d'autres domaines : politique, culturel ou humanitaire, secteurs prioritaires de l'action civilo-militaire.

Sur le plan de son fonctionnement, la Mission a fait preuve d'un activisme impressionnant. Faute d'une structure relais sur le théâtre, elle fut obligée de solliciter la structure militaire à tous les échelons, du commandant aux officiers en charge de l'ACM. Après la période de lancement où le dynamisme a pu l'emporter sur la méthode, les relations se sont stabilisées dans des conditions que les militaires eux-mêmes considèrent comme mutuellement avantageuses. (...)

**Extraits du rapport d'information n°3661 de l'Assemblée Nationale
portant sur les actions civilo militaires du 12 juillet 2011**

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
TREIZIÈME LÉGISLATURE
Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 juillet 2011.
RAPPORT D'INFORMATION
DÉPOSÉ
en application de l'article 145 du Règlement
PAR LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES
ARMÉES
sur les actions civilo-militaires
ET PRÉSENTÉ PAR
MM. Guy CHAMBEFORT et Philippe FOLLIOU,
Députés.

(...)

Sans prétendre dresser un bilan exhaustif des actions civilo-militaires conduites par la France ou dans lesquelles elle est partie prenante, l'examen des principaux théâtres, et notamment l'Afghanistan et le Tchad, met en lumière les choix retenus en fonction des buts recherchés et les limites de l'exercice. Le tableau ci-après décrit la variation des crédits, actuellement consacrés aux ACM.

Budgets ACM OPEX du ministère de la défense ⁽¹⁾

(en euros)

| | | |
|---------|-----------------------|------------------|
| Europe | Trident (KOS) | 12 000 |
| | <i>Sous-total</i> | <i>12 000</i> |
| Monde | Pamir (Afghanistan) | 2 135 600 |
| | Daman (Liban) | 115 000 |
| | <i>Sous-total</i> | <i>2 250 600</i> |
| Afrique | Licorne (RCI) | 60 000 |
| | Epervier (Tchad) | 30 000 |
| | Boali (RCA) | 15 000 |
| | Golfe de Guinée | 15 000 |
| | <i>Sous-total</i> | <i>120 000</i> |
| | Total BOP OPEX | 2 382 600 |

(1) Mis à jour le 29 juin 2011.

Source : état-major des armées

Le budget ACM de l'opération PAMIR en Afghanistan (à comparer aux 770 000 euros de 2010) prend cette année en compte non seulement l'activité ACM liée à l'insertion de la force dans son environnement, mais également des projets plus ambitieux de stabilisation ou de

développement, dont certains ont été préparés conjointement avec le pôle de stabilité : développement de la filière « pomme-grenade », remise à niveau de l'hôpital de Tagab. S'y ajoute l'électrification du marché et des principaux édifices publics de la ville.

Les rapporteurs n'ont pu recueillir d'éléments sur les ACM menées au Liban bien que celles-ci soient conséquentes : 1 341 projets sont soutenus sur place dont 44 de santé. La mission ACM menée dans le cadre de l'opération DAMAN représente un budget de 115 000 euros pour 2011 et six postes médicaux. Ils ont plus particulièrement étudié celles mises en œuvre sur un théâtre d'engagement marqué, l'Afghanistan, et un théâtre de « présence », le Tchad.

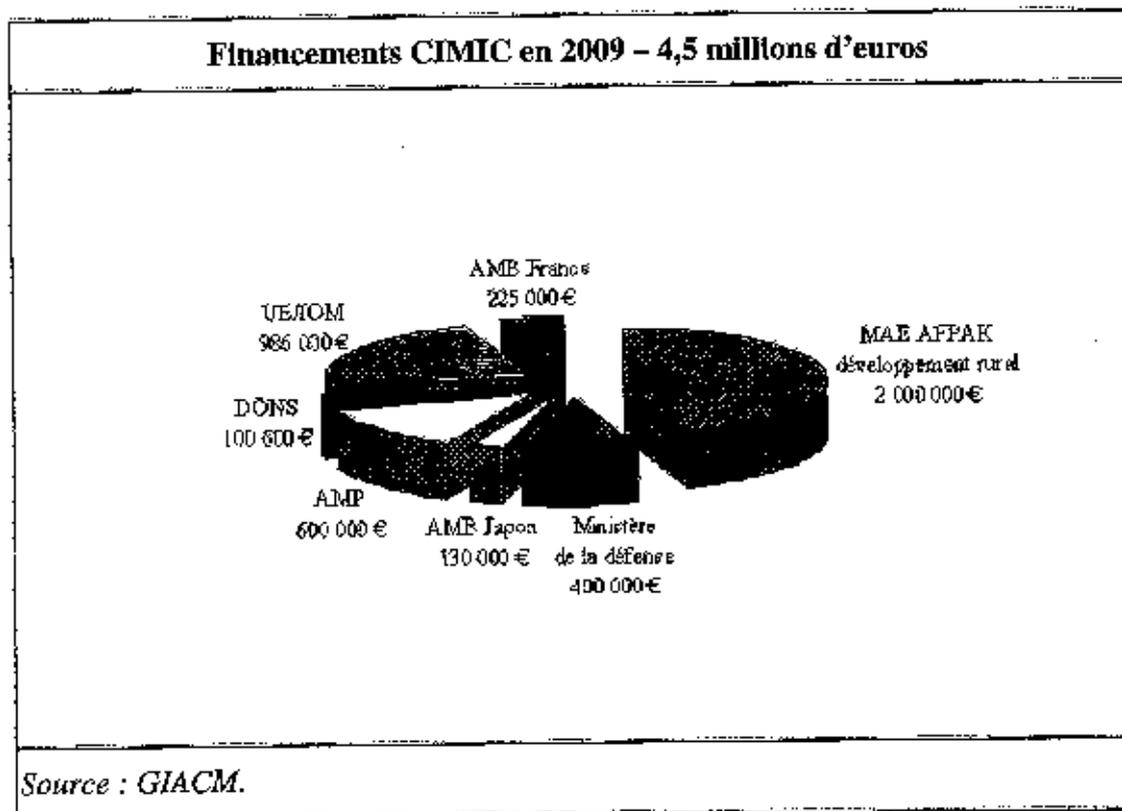
Les chaînes ACM relevant du GIACM agréées par le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) représentent ⁽⁷⁾ 22 postes pour l'Afghanistan, sept pour le Liban, deux pour le Tchad ⁽⁸⁾. Celle mise en place en Afghanistan est la plus complète, elle comprend des échelons de commandement, de liaison, de conception, de conduite et d'exécution.

Les actions menées en Afghanistan

Sur ce théâtre, certaines dispositions adoptées par la France répondent aux principes de l'approche globale. Les créations de postes de conseiller politique ou de conseiller en développement relèvent de cette logique. Le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) et les forces françaises sont très impliqués.

L'action sur la gouvernance est axée sur l'échelon local. L'objectif est de trouver des fonctionnaires permettant d'administrer les districts et les provinces.

Les ACM font intervenir de nombreux acteurs. Le tableau suivant qui présente l'origine des financements au titre de 2009 illustre cette multiplicité d'intervenants.



Les actions diligentées ou coordonnées par le ministère des affaires étrangères et européennes

Le MAEE est très impliqué dans les domaines de la gouvernance et de la réconciliation ainsi que dans l'amélioration des conditions sociales et économiques. La structure de mise en œuvre de l'action civile, dirigée par le conseiller politique, s'appuie sur quatre cellules :

« contre influence », appui à la gouvernance, promotion politique et réconciliation. L'action civile repose sur une organisation dirigée par le conseiller en développement et comprenant quatre autres cellules : analyse du besoin, mise en œuvre, urgence humanitaire et coordination et finances. Visant à assurer durablement une amélioration des conditions sociales et économiques, l'action civile est appréciée par la population. Recrutés par le ministère de la défense, le conseiller en gouvernance et le conseiller en développement sont placés auprès du commandant de la *task force* française. Il a été souhaité que leur statut soit équivalent à celui d'un sous-préfet, qu'ils aient même rang que le général commandant la force et lui soient co-localisés. Les rapporteurs ont constaté que tel était bien le cas et s'en félicitent.

La création de la mission AFPK a représenté un changement majeur. Avant sa mise en place, la France dispersait le peu qu'elle avait et engageait notamment des financements à Kunduz, où les Allemands⁽⁹⁾ étaient très présents, et beaucoup moins en Kapisa/Surobi. L'équipe interministérielle placée au sein du MAEE permet maintenant un dialogue permanent sur la stratégie à mettre en œuvre et un suivi au plus près des progrès. La cohérence est forte et autorise le développement d'actions nouvelles. L'aide globale de la France en Afghanistan en 2010 est de 20 millions d'euros ; 14 millions d'euros sont concentrés en Kapisa et Surobi, six sont répartis soit dans l'administration soit dans des projets emblématiques. La *task force* française a dépensé 615 000 euros⁽¹⁰⁾. Pour mesurer l'importance de l'effort consenti par la France, il convient de comparer la somme engagée à celle dépensée par une équipe de reconstruction provinciale américaine qui travaille dans la zone, en parfaite coordination d'ailleurs, et dispose de 40 millions de dollars. Les rapporteurs se félicitent du recentrage des moyens en Kapisa/Surobi à l'instar de ce qui a été réalisé par les *operational mentoring and liaison team* (OMLT)⁽¹¹⁾ brigade. Des pays qui à l'instar du Japon ont une logique de bailleurs de fonds contribuent, pour tout ou partie, au financement de certains projets. L'Union européenne intervient aussi dans des cofinancements. Ainsi, elle est partie dans la construction des postes de police au sein desquels œuvrent d'ailleurs des gendarmes.

La zone de Kapisa – Surobi comprend moins de 0,1 % de la population afghane ; l'État y est peu présent, ce qui limite la capacité d'absorption de l'aide. La masse financière dépensée est assez considérable ; il convient de prendre garde à la manière dont elle est injectée. Des actions franco-afghanes seront à mener, sur le principe d'un accompagnement s'inspirant du modèle des OMLT. Une seule ONG française travaille dans la région. Des Belges et des Bangladais sont également présents.

Mieux répartir la charge

Les actions sont poursuivies ou reconduites d'une année sur l'autre. Le projet d'électrification des zones rurales en Kapisa et Surobi a été doté en 2010 de cinq millions d'euros. Au vu des éléments qui leur ont été fournis et compte tenu de l'ampleur du projet, les rapporteurs estiment qu'il serait souhaitable de porter l'aide à 60 ou 80 millions d'euros mais en englobant des financements extérieurs. Ce projet répond à une demande des autorités locales.

Les rapporteurs considèrent qu'il convient de diversifier les modes de financement des ACM françaises en faisant notamment appel à la participation des États qui ne sont pas en mesure d'en conduire. Cette réflexion doit être conduite au niveau européen comme au niveau de chacune des coalitions : elle concerne en effet des pays parfois très actifs dans la gestion de crises mais déployant peu de moyens militaires, voire aucun (Japon, pays arabes).

Des actions sont initiées dans le domaine du développement agricole, rural et économique. Les trois principaux acteurs sont le service de coopération et d'action culturelle, l'agence française de développement (AFD) et le pôle de stabilité. La cohérence des actions et la

concertation des acteurs sont nécessaires. Plutôt que d'éclater les interventions et de n'agir que superficiellement, l'approfondissement d'une action est privilégié avant son extension.

Plus de 35 % du budget – en réalité 40 % en 2010 – sont consacrés à l'agriculture et au développement rural. L'aide est distribuée dans les plus petites communes ayant un conseil démocratiquement élu. Deux actions françaises gérées par l'AFD, le développement de la coopérative horticole et le développement agricole du nord et du nord-est semblent fonctionner de manière satisfaisante.

25 % des moyens sont dédiés à la santé et au développement humain dans lequel interviennent, de manière imbriquée, l'AFD et le MAEE. L'institut médical français pour l'enfant est une réussite. Son extension est envisagée mais la construction d'un centre hospitalier universitaire (CHU) à la française est jugée plus intéressante. Des doutes sont émis quant à la pertinence du projet de santé maternelle dans la province du Badakhchan ou bien sur le développement de filières apicoles dans des régions où nos soldats ne sont pas déployés.

L'éducation, la culture et le patrimoine mobilisent plus de 17 % des moyens. Outre la distribution de bourses, la France mène une action de *mentoring* auprès de deux lycées, l'un de 4 000 garçons, l'autre de 3 000 filles. Les plus performants d'Afghanistan, ces établissements fonctionnent avec un statut particulier ; les deux proviseurs gèrent le budget de fonctionnement. La volonté de monter une école des mines afin de former des personnes capables d'exploiter les ressources minières et énergétiques du pays est affirmée. L'idée est aussi de former des enseignants en sciences qui eux-mêmes formeront des bacheliers. Le processus de formation sera ainsi enclenché. Le fort rayonnement de l'institut français d'Afghanistan ainsi que celui de la délégation archéologique française en Afghanistan (DAFA), qui devient prestataire de conseils auprès d'autres nations s'intéressant à l'archéologie, sont soulignés.

Plus de 7 % du budget sont réservés aux actions en faveur de la sécurité, de l'état de droit et de la justice. Des actions de formation de parlementaires, de fonctionnaires sont menées dans le cadre de coopérations parlementaires. Une formation des vices gouverneurs est envisagée ainsi que celle d'un secrétariat général du gouvernement. Une coopération juridique et judiciaire existe. Elle vise à éviter que le seul droit anglo-saxon inspire le droit afghan, notamment dans le domaine commercial.

L'ensemble de ces actions, si elles ne relèvent pas toutes des ACM contribue à favoriser l'acceptation de la présence française.

*

La coopération civilo-militaire est jugée difficile compte tenu de l'absence de visibilité immédiate, de la situation sécuritaire, du manque de personnel et des problèmes de fonctionnement et de communication. Trois difficultés principales sont relevées : la coordination des agendas civil et militaire, les différences de logique entre les opérateurs, les difficultés de communication entre le terrain et Kaboul. La volonté afghane que toute aide passe par le Corps Budgétaire afghan complique également les choses.

L'action des forces

Les forces déploient des éléments dédiés aux ACM. Des personnels spécialisés de l'armée de terre sont ainsi intégrés aux états-majors de la force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) à Kaboul et du commandement régional est (RCE) à Bagram. L'état-major de la *task force* française comprend un bureau G9 (actions civilo-militaires)⁽¹²⁾. Chaque groupement tactique interarmes (GTIA) compte un officier ACM armant le poste de chef de section environnement opérationnel. Chaque sous-groupement tactique interarmes est doté d'une

équipe ACM d'une douzaine de personnels ; en 2010 elle comptait quatre officiers, trois sous-officiers et quatre militaires du rang. Enfin, un officier ACM arme le poste *ès qualités* au niveau de l'OMLT.

En 2011, le budget ACM est de l'ordre de quatre millions d'euros, parmi lesquels un million provient du mécénat d'un consortium d'industriels français et est géré par le CPCO ; il serait peut-être préférable que cette gestion soit déconcentrée. Au titre de 2011, 1,05 million d'euros provient du ministère de la défense ; cette contribution progresse de 37 % par rapport à 2010, année pour laquelle elle s'élevait à 770 000 euros ; elle était de 283 000 euros en 2008 et 410 000 euros en 2009. L'effectif est limité à 21 personnes. Le district de Tagab est prioritaire. Le Japon contribue à hauteur d'environ 1 million d'euros. Il se refuse à envoyer des forces mais est prêt à engager des moyens. Il intervient exclusivement dans les domaines de l'éducation primaire, de la santé ou de l'économie, par le biais d'ONG, à hauteur de 100 000 dollars maximum et la réalisation du projet doit intervenir dans un délai d'un an. L'aide du Japon est parfois difficile à intégrer car la responsabilité de la France se trouve limitée à la maîtrise d'ouvrage avec un accès limité au chantier (dans le cas de construction de structures scolaires par exemple) et le champ d'action est restreint.

Le dispositif ACM accompagne chaque sortie de la force. Ce mode d'accompagnement du plan d'action est cité en exemple par les Américains. Diverses actions ont été présentées aux rapporteurs en les distinguant selon le mode de financement ⁽¹³⁾. La présence de personnel féminin est indispensable, seules les femmes ayant accès aux femmes. En leur absence au sein des équipes ACM, il est fait appel autant que de besoin à celles présentes dans les bases avancées opérationnelles ou les postes de combat avancés. Elles sont systématiquement sollicitées pour l'aide médicale à la population (AMP).

La dimension ACM est prise en compte dans le domaine du tutorat. Un lieutenant-colonel est désigné comme mentor ACM de la 3^e brigade de l'armée nationale afghane (ANA) tutorée par des équipes françaises. Le contingentement ethnique s'imposant jusqu'au niveau bataillon, les soldats de l'ANA ne servent pas forcément dans leur région d'origine et ils doivent aussi se faire accepter. L'ACM est adaptée à la mentalité afghane pour que les opérations d'influence et de coopération civilo-militaire soient réalisées par des Afghans pour des Afghans. Elles se distinguent dans leur nature des actions en appui de nos forces. Dans le cadre des ACM, les soldats afghans peuvent distribuer des corans, ce que ne peuvent faire des soldats de la coalition, cette action risquant d'être interprétée comme une tentative d'acheter le bénéficiaire. Au sein de l'ANA, le n° 3 du bataillon est d'ailleurs l'officier religieux, responsable des ACM. Il ne peut prétendre au commandement du bataillon.

Un projet de stockage de fruits est en cours de développement. Un officier religieux est intégré à la démarche pour aider à la mener à bien en indiquant les contacts utiles et en ajustant le processus à la mentalité afghane.

À l'instar de ce qui est préconisé de manière globale dans le précédent encadré, il serait souhaitable de conduire une politique visant à faire prendre en compte une zone géographique par l'ANA. Cela nécessiterait de disposer de moyens plus importants. Le coût estimé indiqué aux rapporteurs est d'environ 1 500 euros par mois.

Les rapporteurs préconisent de former l'ANA aux ACM dans le cadre du transfert de responsabilité en matière de sécurité.

ACM et coopération décentralisée

Suite au choc émotionnel suscité par les dix morts de la vallée d'Uzbeen au mois d'août 2008 dont huit étaient issus du 8^e PRIMA de Castres et sur la base d'échanges entre le chef de corps du régiment, le colonel Jacques Aragones, et le député de la circonscription, M. Philippe

Folliot, une opération originale de coopération décentralisée en vue de financement d'ACM menée par le régiment a été montée en liaison avec la ville de Castres et l'association des maires du Tarn.

Ainsi, plusieurs dizaines de milliers d'euros ont été récoltés et reversés via un compte spécial au GIACM pour le financement d'opérations spécifiques, d'aides pastorales telles que l'électrification partielle de villages, de mesures de protection passive de ponts et de routes pour lutter contre les engins explosifs improvisés. Cette action, en complément de celle dite des « rubans jaunes » à l'initiative des épouses des militaires du régiment qui a permis de récolter des fonds pour améliorer le confort sur base, a été un lien fort entre la ville et son régiment, une aide ponctuelle très appréciée par « le 8 ». La capacité à pouvoir débloquer avec plus de rapidité et plus de souplesse des moyens en faveur des populations civiles permettant l'accompagnement des forces sur le terrain a été jugée essentielle.

Les opérations d'information ou opérations d'influence

Les opérations d'information ou d'influence ont pour objectif de rallier la population à l'action menée, de jouer sur la compréhension. Elles visent à appuyer les forces de sécurité, isoler les insurgés, contrer leur propagande et amplifier les dissensions entre eux, démontrer à la population que les opérations sont menées à son profit et participer à la sécurité de ces opérations. Les moyens d'action sont nombreux et variés.

Début 2011, en Afghanistan, une radio d'information a été montée, couvrant environ les ¾ de la zone d'action de la force française. Des postes permettant de la recevoir ont été distribués. L'accent a été mis sur la délivrance par cette radio de messages toujours exacts et sur la primauté de la diffusion de ces informations sur ces ondes.

Il est difficile de mesurer l'efficacité, la performance de ces opérations. Mais la population commence à nouer des liens de confiance avec les forces et les ONG font des efforts vers la population afghane.

L'action du pôle stabilité

Élément de liaison vers l'ambassade et les partenaires internationaux, la division stabilité établit les contacts auprès des différents acteurs pour collecter les informations nécessaires, formaliser les projets et examiner de quelle manière la FIAS peut intervenir, en soutien ou en financement, dans ces programmes.

L'action de la France est modeste mais de qualité ; si elle n'est pas très visible, elle jouit d'une excellente image. Elle s'investit dans la gouvernance et déploie à cet effet des équipes compétentes dans l'élaboration des règles de droit, en matière foncière et des programmes de gouvernance locale. Cette dernière est bien intégrée dans le plan de campagne. Toutefois, la programmation s'inscrivant au-delà de 2014, une tendance à l'étiollement est constatée. L'état afghan est très centralisé et demande beaucoup de garanties pour accepter des transferts vers les provinces. Les contrôles sont impossibles dans le cadre de transferts des provinces vers les districts : le formalisme est inexistant et tout se règle en numéraire. Il est en outre difficile d'avoir des gouverneurs « irréprochables ». La France investit 1,5 million d'euros dans la gouvernance des districts mais elle ne peut être certaine du bon emploi des fonds compte tenu de la difficulté à établir une traçabilité. Notre pays aurait peut-être dû s'écarter de programmes trop marqués FIAS mais en qualité de membre du conseil de sécurité de l'ONU il ne peut s'affranchir de certains engagements.

Concentrer les moyens pour mieux défendre nos intérêts à long terme

Le retour sur investissement de l'aide dépensée en Afghanistan est jugé faible. Mais les diplomates estiment indispensable de maintenir une présence de coopération à Kaboul dans le

domaine du développement. En dehors des crédits dévolus aux ACM, les 16 millions d'euros d'aide au développement française doivent se concentrer sur quelques projets clairement identifiés, facteur de rayonnement, notamment à Kaboul. Ainsi, les rapporteurs estiment indispensable de poursuivre l'action en faveur des deux lycées et du centre culturel. C'est l'avenir qui se construit dans ces établissements. La transformation de l'hôpital mère – enfant en CHU afghan est très pertinente. Il en est de même de la formation des gouverneurs.

Il importe en outre d'être présent sur le théâtre compte tenu, en particulier, des informations sur l'exploitation des ressources minières. Très performante pour défendre ses intérêts et s'engager dans les processus de reconstruction post-crise – elle en a fait la preuve ailleurs, la Chine s'est déjà montrée intéressée par l'exploitation des ressources minières afghanes. Ses compétences dans le domaine minier et sa capacité à s'investir dans la phase 3 d'une crise invitent à rester vigilant pour que la France participe à la reprise économique après avoir contribué à la sécurisation et à la stabilisation du pays.

Les actions menées au Tchad

Que ce soit dans le cadre de la mission EPERVIBR, d'EUFOR Tchad ou de la mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), l'armée française contribue à améliorer directement et visiblement le quotidien des populations en participant au maintien d'un environnement sécurisé. La stabilité permet aux organisations internationales et aux ONG d'intervenir pour le soutien des populations et le développement local. C'est en particulier le cas à Abéché et dans sa région. La mobilisation de la communauté internationale, coordonnée par les Nations Unies dans le cadre de la MINURCAT, et des ONG a permis l'afflux d'une aide importante au profit des 240 000 réfugiés et des 170 000 déplacés. Cette action a été rendue possible grâce à la sécurisation de la région assurée essentiellement par l'investissement militaire français. L'Unicef, le programme alimentaire mondial, le haut commissariat aux réfugiés, comme l'ensemble des organismes intervenants expriment leur grande satisfaction et soulignent l'excellence de la collaboration avec l'armée française.

Le soutien logistique apporté à différentes actions est également très apprécié et contribue à l'acceptation de l'action des forces armées françaises par la population. Le centre culturel bénéficie ainsi de transport de fret ou encore d'aide à la mise en place de manifestations. Nos militaires ont aussi construit certains bâtiments de l'orphelinat de Béthanie géré par une ONG française. Les éléments français au Tchad (EFT) participent pleinement à la vie de cet orphelinat : tous les trimestres, la base de Kosseï lui offre 5 000 litres de gasoil afin de faire fonctionner le groupe électrogène. Il s'agit d'une dotation importante, le groupe électrogène permettant d'alimenter tout le centre en eau et en électricité⁽¹⁴⁾. Dans la région d'Abéché, l'armée a noué un partenariat avec l'association Pays de Vannes – Abéché, association d'anciens militaires déployés au Tchad souhaitant soutenir deux bibliothèques, un orphelinat, ainsi qu'un dispensaire. Cette association a également pu conduire différents projets grâce au concours de l'armée : le forage de puits à Katafa en 2009, à Facha en 2010 et à Abougoudam en 2011 ; l'approvisionnement en médicaments et fournitures médicales pour le dispensaire Louis Pasteur trois à quatre fois par an ; la mise à disposition de livres de français, de mathématiques, de géographie ainsi que des romans à la bibliothèque Vannes-Abéché ; enfin, la fourniture de vêtements ou encore de matériels scolaires. L'équipe ACM prépare ces actions en organisant en amont en France des collectes de fournitures, de matériels hospitaliers, de livres et de vêtements. Cet apport complémentaire permet de favoriser l'acceptation des EFT dans leur zone d'implantation durant les quatre mois de leur mandat. Des protocoles sont mis en place par l'équipe ACM afin de soutenir en carburant l'association des anciens combattants, une congrégation religieuse⁽¹⁵⁾ et le curé de la paroisse d'Abéché.

(...)

Extrait du site internet de Ressources pour la Paix

Le rôle de la coopération civilo-militaire dans la reconstruction de la paix

L'une des évolutions constatées au sein des relations internationales contemporaines est l'émergence de thèmes transversaux, de problèmes transcendant les clivages traditionnels qui existent entre les acteurs (Etats, Organisations non-gouvernementales, entreprises) ou entre les secteurs d'activité (politique, économie, associatif). Qui, aujourd'hui, oserait prétendre que les questions du développement, du désarmement ou de l'environnement s'arrêtent aux frontières et ne concernent qu'une catégorie d'intervenants sur la scène mondiale ?

La résolution des conflits et la construction de la paix participent ainsi de l'émergence d'une conscience mondiale de l'existence de défis transnationaux. Au cours de la décennie 1990, l'on a assisté périodiquement à la remise en cause des principes fondateurs de l'ordre international, tel celui de la souveraineté étatique. Que cela soit pendant la guerre du Golfe (1990-91) ou bien en ex-Yougoslavie (1992-99), pour ne citer que ces deux exemples, l'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays a été pratiquée, à des fins humanitaires, politiques et sécuritaires. Bien que critiquée, cette pratique traduit un changement dans les rapports internationaux. En effet, après la fin de la Guerre froide, l'on a pu constater une dissémination de la violence et la multiplication des affrontements locaux (en Afrique, dans les Balkans ou dans le Caucase). Sans qu'ils représentent une menace directe pour les pays occidentaux, ces conflits constituent un enjeu majeur à la fois pour la stabilité de la zone dans laquelle ils se déroulent et pour la sécurité internationale. L'heure n'est plus à la bipolarisation du "système-monde" ni à l'équilibre de la terreur mais à la prise en charge multilatérale de la question de la paix. Ce qui signifie explicitement que la résolution d'un conflit n'est plus uniquement affaire de puissance armée. Il s'agit également d'agir, au plus près du terrain, dans les domaines socio-économiques. Un nouveau mode de gestion des crises s'instaure progressivement, sous l'impulsion notamment des anglo-saxons, qui s'est traduit en France par le concept des actions civilo-militaires (ACM) (Civil Military Cooperation, CIMIC, en Anglais). Partant du principe que la paix se construit aussi bien sur les plan diplomatique, politique et militaire qu'humanitaire, économique et industriel, elles visent à mobiliser les expertises publiques et privées dans le but de participer à la restauration de la société du pays concerné par la période de crise ou de conflit.

Quels types de réponses les ACM apportent-elles aux questions sécuritaires actuelles ?

Il faut d'abord comprendre plus précisément ce qu'on entend par ce concept et lui donner corps. Pour ce faire il convient d'en dégager les aspects ou les modalités, et surtout de cerner les enjeux et les défis ainsi soulevés.

Le concept d'"ACM" (Actions Civilo-Militaires)

Saisir que les interventions en faveur de la paix relèvent de moins en moins exclusivement du rôle de l'armée est indispensable pour comprendre les nouvelles modalités de gestion des crises, dont les actions civilo-militaires font partie. Alors qu'auparavant la césure entre la guerre et la paix était nette, on assiste aujourd'hui à une sorte de restructuration des cycles conflictuels. Il n'est plus possible d'analyser de manière linéaire la chronologie d'une crise, ce qui amène à penser que la paix commence à se bâtir le plus en amont possible du conflit. En quelque sorte, la façon la plus efficace d'aider la dynamique de la paix est de préparer et de lancer des opérations préliminaires de reconstruction, alors que l'on pourrait penser que celle-ci est au contraire tributaire du retour à la paix. Lorsque la communauté internationale intervient dans un pays confronté à la guerre, son objectif n'est pas uniquement de remporter une victoire "diplomatico-militaire" mais aussi de se mettre en quête de la paix. Ainsi, les

mandats du Conseil de sécurité des Nations unies ne se limitent plus au déploiement d'une force d'interposition. Ils y ajoutent une dimension civile :

- Restaurer l'Etat de droit ;
- Réformer le système politique et administratif ;
- Aider à la reconstruction des infrastructures et à la reprise de l'économie, ...

Nécessairement, cette palette élargie de responsabilités suppose l'implication d'autres acteurs que les seuls militaires. Cette nouvelle manière de gérer les crises suppose d'imaginer des modes d'action susceptibles de maintenir la conflictualité à son plus bas niveau tout en préparant un processus de rétablissement durable de la paix.

Il s'agit donc de faire en sorte que la situation de crise ne s'installe ni dans la durée ni dans l'espace. A travers les actions telles que la restauration d'une école, la réhabilitation d'un centre de soins ou bien la construction d'une route, on contribue à recréer du lien entre les gens et à installer un environnement susceptible de supporter et de faciliter l'effort de paix. La mise en œuvre de cette dernière est devenue l'affaire de la nation toute entière, qu'il s'agisse des dirigeants politiques, des responsables économiques ou des membres de la société civile.

Jusqu'à maintenant, le concept des ACM fait surtout référence aux actions civiles menées par les armées sur les théâtres extérieurs. Au-delà, il suppose un réel effort de coopération entre les acteurs, une nouvelle forme d'intelligence collective entre militaire, diplomatie, entreprise et humanitaire. Le retour à la paix dans un pays frappé par la guerre est un processus long qui débute avant même que les armes ne se taisent. En intervenant par le biais de réalisations concrètes, on crée des conditions favorables au dialogue. L'on ne peut pas demander à des populations de se projeter dans l'avenir si en l'état actuel des choses elles ne sont pas sûres de pouvoir se nourrir correctement, d'être en capacité de se soigner ou de se déplacer. Ainsi, en répondant aux besoins de l'urgence, aux demandes les plus essentielles, les actions civilo-militaires contribuent à ce que les perspectives de la paix et du développement redeviennent possibles et envisageables aux yeux et dans l'esprit des gens. Rétablir les bases d'une vie publique, sociale, économique, est ainsi une mission de première importance dans le processus de résolution d'un conflit. Les ACM y contribuent selon plusieurs modalités.

Les aspects des ACM

Si l'on devait retenir une définition de ce que sont les actions civilo-militaires, on pourrait les présenter comme *l'ensemble des interventions menées par les forces armées sur leur théâtre d'opérations, au profit de l'environnement civil, dans le but de faciliter la réalisation des objectifs (militaires et civils) nécessaires à la résolution d'une crise ou d'un conflit.* Il s'agit donc avant tout d'une interaction entre des domaines habituellement séparés. En entrant davantage dans le détail, il est possible d'en distinguer trois sortes :

- Les actions au profit des forces elles-mêmes en vue de faciliter leur mission. Elles passent par un dialogue auprès des autorités nationales et locales du pays d'intervention, afin d'aboutir à une plus grande marge de manœuvre, et surtout en vue d'acquiescer une légitimité d'action en sachant où, quand et comment le faire. Dans cette perspective, les relations entre les autorités militaires et les autorités civiles, l'appui apporté au maintien de l'ordre et de la sécurité, le soutien juridique des forces, l'utilisation des ressources locales comme support logistique, sont autant de modalités qui contribuent au bon déroulement des opérations.

Par ailleurs, il est aussi important de valoriser et de promouvoir cette présence auprès des populations, qui ne doivent pas la ressentir comme une occupation de leur propre territoire. Il convient donc d'insister sur l'aspect informatif, de mettre en place des structures d'accueil qui soient des points de contact privilégiés avec les populations, de manière à favoriser la rencontre, le dialogue et la coopération. D'une bonne connaissance de l'environnement civil naît, pour les militaires, une plus grande capacité à agir avec justesse et de façon opportune.

- Naturellement, les ACM entreprises pour servir les intérêts des forces sont conçues pour être bénéfiques aux acteurs de la reconstruction, que cela soit les populations, les organismes internationaux, les ONG, les structures étatiques ou encore les opérateurs économiques. Ces interventions au profit de l'environnement "*sociétal*" concourent notamment au rétablissement des fonctions vitales (eau, alimentation, soins) et des besoins essentiels (assainissement, électricité, éducation) du pays sinistré.
- L'objectif implicite est de restaurer les conditions de la paix, tant du point de vue institutionnel que social, et de rétablir un climat de confiance général. La remise sur pied des institutions politiques et administratives, la reconstruction d'infrastructures, participent de cela.
- Le dernier type d'actions civilo-militaires relève à plus proprement parler d'une dimension humanitaire. Selon l'Etat-major des armées françaises, « *ces actions ont pour but de permettre aux organisations internationales et aux organismes caritatifs de réaliser leur mission d'assistance et de secours aux populations en détresse, en contribuant notamment à la sécurité de l'opération* ». On perçoit là qu'il ne s'agit pas pour les militaires de participer de manière directe aux missions humanitaires, mais seulement de les faciliter en en sécurisant l'environnement et en y apportant un soutien logistique. Il n'entre pas dans la vocation des forces armées d'installer un camp de réfugiés ni d'apporter une assistance sanitaire et médicale. En revanche, elles ont tout intérêt si elles le peuvent à favoriser l'action des organisations humanitaires.
- L'essence même des ACM est ainsi d'établir une relation dynamique entre les militaires et l'environnement civil au sein duquel ils ont à intervenir. Elles représentent donc un enjeu pour la sortie de crise.

(...)

FIN

**CONCOURS D'ADMISSION
À
L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES
EN 2012**

**ÉPREUVE COMMUNE N°2
ANGLAIS**

*Durée : 2 heures – Coefficient : 6 (SI et SES), 10 (L)
Mardi 24 janvier 2012 de 14h00 à 16h00*

L'épreuve comporte deux parties :

- *une partie de compétence linguistique,*
- *et une partie d'expression écrite.*

Vous traiterez les deux parties sur les feuilles de composition fournies.

Attention : aucune feuille de sujet complétée ne sera acceptée.

I. COMPÉTENCE LINGUISTIQUE (12 points).

a) QCM (3pts)

Sentences 1 to 15 are incomplete. Choose among the proposed answers marked a-b-c- d the one that sounds most appropriate to you. Answer in the following form: ex: 1-a, 2-c etc...

1. Are they really to blame _____ the accident?
a) Of b) with c) on d) for
2. She can't help _____ about her new neighbours.
a) Complain b) to complain c) complaining d) either a) or b)
3. They _____ at least an hour ago.
a) Will leave b) might leave c) must have left d) can leave
4. "Happy birthday _____ President".
a) Sir b) Mr c) / d) the
5. Do _____ you are told.
a) As b) like c) that d) for
6. Three _____ are reported to have been missing.
a) Frenches b) Frenchmen c) frenches d) French
7. How many _____ do you want?
a) More b) fewest c) few d) much
8. I won't have _____ time to paint _____ kitchen _____ next week.
a) /...the... / b) / ...the...the c) the...the...the d) the...the... /
9. Hardly had they arrived _____ the snow began to fall.
a) As b) that c) when d) than
10. She's quite a good friend of yours , _____?
a) Is not she? b) isn't she? c) no? d) has she?

11. If he _____ appointed, he would have accepted the post.

- a) Was b) had been c) would be d) were

12. We _____ them for about five years now.

- a) Knew b) have been knowing c) know d) have known

13. If only you _____ me earlier!

- a) Had told b) have told c) tell d) told

14. We'll do all we _____ to help you.

- a) Can b) could c) will d) should

15. What you say won't make me _____ my mind!

- a) Changing b) to change c) change d) changed.

b) Repérage d'erreurs (2points)

In sentences 1 to 10, 4 words or phrases marked A, B, C, D are underlined. In each sentence, one is incorrect. Select it and answer in the following form: ex: 1-D, 2-A etc...

1. One year after earthquake that struck Haiti,

- A B C D

2. the social aftershocks are always grimly making themselves felt.

- A B C D

3. Cholera, disease linked to dirty drinking water and poor sanitation,

- A B C D

4. is being ravaging the country. About 4,000 people have died

- A B C D

5. and 185,000 have been infected since the disease has first identified

- A B C D

6. near the mouth of Artibonite River in October.

- A B C D

7. Scientifics do not understand exactly the process

- A B C D

8. by which an outbreak of cholera becomes an epidemy,

- A B C D

9. but they know the conditions in what it flourishes.

- A B C D

10. Disease can spread where there is overcrowding, poverty and squalor.

- A B C D

c) Exercice de type texte à trous (2 points)

The following text is incomplete. There are 10 blanks and 13 words or phrases in a list above it. Write down the list of numbers followed by the appropriate answers, and leave out the incorrect ones. Ex: 1- so, 2- other, etc...

Confusing - though - that - during - same - as - must - alike - round - other - with - so - else

It was (1) lunch that, looking (2), Wexford saw the man who had been introduced to him in the train (3) Mr Wong. He was very surprised. But perhaps it wasn't Mr Wong, perhaps he was (4) him (5) someone (6), But he didn't think (7) To say that all Chinese look (8) to Europeans was as great a fallacy as (9) all Chinese had yellow skins. Ah, well, there (10) be some reason for his being there, not mysterious at all probably to Lu Xing She.

From: "The Speaker of Mandarin", Ruth Rendell.

d) Thème grammatical (5 points)

Translate the following conversation into English.

- Bonjour, excusez-nous, pourriez-vous nous aider?
- Oui, bien sûr, dites-moi...
- Nous sommes censés nous rendre à la gare routière, et nous ne savons pas si elle est loin d'ici.
- Voyons...le plus court chemin... Tiens,c'est tout près d'ici, en fait.
- Ah bon ? nous marchons depuis près d'une heure et nous n'avons toujours pas vu de panneau, et les personnes que nous avons croisées n'ont pas su nous répondre.
- Vous n'avez qu'à suivre mes instructions : continuez tout droit, tournez à gauche au rond-point, et vous y êtes.
- Bon, ça n'a pas l'air bien compliqué. Merci beaucoup !
- Je vous en prie.

II. EXPRESSION ÉCRITE (8 points)

Here is the situation:

Vous êtes sur un vol Oulan-Bator- Moscou. Votre voisin s'installe, un Mongol d'environ 30 ans, trapu, avec un cheval au galop tatoué sur le bras. Il somnole. Un membre de votre groupe vous demande à quelle heure l'avion atterrit à Moscou. C'est le Mongol qui lui répond...en français. La conversation s'engage. Il va jusque Paris, pour continuer ensuite sur Avignon. C'est là qu'il réside. Il est légionnaire. Qui est-il ? que fait-il ?...

In about 150 words, you tell a friend about your strange encounter.

**CONCOURS D'ADMISSION
À
L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES
EN 2012**

CONCOURS E.M.I.A. SCIENCES

**ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES & D'ANALYSE DE
PROCESSUS**

Durée : 4 heures – Coefficient 14
Mercredi 25 janvier 2012 de 08h00 à 12h00

Les calculatrices et les documents ne sont pas autorisés pour cette épreuve.

L'attention des candidats est attirée sur l'importance d'une bonne rédaction. Les copies satisfaisantes dans ce domaine seront valorisées.

Exercice 1.

On considère le polynôme $P(z)$ suivant :

$$P(z) = z^3 + (-8+i)z^2 + (17-8i)z + 17i$$

1. Démontrer qu'il existe $\alpha \in \mathbb{R}$ tel que $P(i\alpha) = 0$.
2. Déterminer les nombres a, b et c tels que $P(z) = (z - i\alpha)(az^2 + bz + c)$
3. Déterminer toutes les solutions dans \mathbb{C} de l'équation $P(z) = 0$.

Exercice 2.

Soit g et h les fonctions définies par :

$$g(x) = \frac{1}{x} \quad \text{et} \quad h(x) = 1 + \ln x, \quad \text{pour tout } x \in]0, +\infty[.$$

On note par C_g et C_h les courbes représentatives des fonctions g et h dans un repère orthonormal.

1. Déterminer les tableaux de variations de g et de h .
2. Soit P le point d'intersection de la courbe C_h et de l'axe des abscisses. Déterminer les coordonnées du point P .
3. Tracer leurs courbes représentatives C_g et C_h dans un même repère en précisant leurs points d'intersection.
4. Montrer que la fonction H définie sur l'intervalle $]0, +\infty[$ par $H(x) = x \ln x$ est une primitive de la fonction h sur cet intervalle.
5. Calculer l'aire du domaine délimité par les courbes C_g , C_h et les droites d'équations respectives $x = \frac{1}{e}$ et $x = 1$.
6. Soit t un nombre réel de l'intervalle $]1, +\infty[$. On note par $B(t)$ l'aire du domaine délimité par les courbes C_g , C_h et les droites d'équations respectives $x = 1$ et $x = t$. Calculer $B(t)$.

Exercice 3.

On note par $P_B(A)$ ou $P(A/B)$ la probabilité conditionnelle de A sachant B et par \bar{A} l'événement contraire.

Deux pour cent des pièces fabriquées dans un atelier étant défectueuses. On décide de contrôler les pièces de la production. Le procédé de contrôle est tel que :

- Si la pièce est bonne, elle est acceptée avec une probabilité de 0,99;
- Si la pièce est défectueuse, elle est refusée avec une probabilité de 0,98.

On note par D l'évènement défini par « La pièce choisie est défectueuse » et par A l'évènement « La pièce choisie est acceptée »

- 1- Donner les probabilités suivantes : $P(D)$, $P_D(A)$ et $P_D(\bar{A})$.
- 2- On considère les deux évènements E_1 défini par « la pièce est défectueuse et la pièce est acceptée » et E_2 défini par « la pièce est bonne et la pièce est refusée ».
 - Exprimer E_1 et E_2 en fonction de A et D
 - Calculer la probabilité de l'évènement E_1 .
 - Calculer la probabilité de l'évènement E_2 .
- 3- On note par E l'évènement « il y a erreur dans le contrôle ». Exprimer E en fonction de E_1 et E_2 . Calculer $P(E)$.
- 4- Calculer la probabilité pour que la pièce soit bonne sachant qu'elle a été refusée.

Exercice 4.

Soit l'équation d'inconnue réelle x :

$$(E_\mu) \quad x^3 - x^2 + \mu = 0$$

où μ désigne un paramètre réel.

- 1- On considère la fonction f définie par :

$$f(x) = x^3 - x^2 + \mu, \quad \text{pour tout } x \in \mathbb{R}.$$

Déterminer le tableau de variations de f .

- 2- Démontrer que l'équation (E_μ) admet trois solutions réelles distinctes si, et seulement si

$$\mu \in \left] 0, \frac{4}{27} \right[.$$

- 3- On suppose que $\mu = \frac{4}{27}$. Résoudre l'équation (E_μ) .

- 4- Déterminer les solutions réelles de l'équation (E_μ) lorsque l'une d'entre elles est double.

Exercice 5.

On considère $A = \begin{pmatrix} 2 & -3 \\ 0 & 2 \end{pmatrix}$, $I = \begin{pmatrix} 1 & 0 \\ 0 & 1 \end{pmatrix}$ et $J = \begin{pmatrix} 0 & 1 \\ 0 & 0 \end{pmatrix}$

1. Démontrer qu'il existe, pour tout entier naturel n non nul, deux réels α_n et β_n tels que :

$$A^n = \alpha_n I + \beta_n J$$

2. Calculer A^{n+1} en fonction de α_n , β_n , I et J .
3. Déterminer α_{n+1} en fonction de α_n puis en fonction de n .
4. Ecrire β_{n+1} en fonction de α_n et de β_n .

5. On pose, pour tout entier naturel n non nul, $u_n = \frac{\beta_n}{\alpha_n}$.
- Montrer que la suite (u_n) est une suite arithmétique.
 - En déduire u_n puis β_n en fonction de n .
6. Ecrire A^n en fonction de n .

Analyse de processus

- 1- Ecrire un algorithme de calcul de $n! = 1 \times 2 \times \dots \times n$, où n est un entier naturel.
- 2- En déduire un algorithme qui, pour un entier naturel n , retourne la somme

$$S_n = \sum_{k=0}^n \frac{(-1)^k}{k!}$$

On dispose des opérations élémentaires $+$, $$ et $/$. Le reste de la division euclidienne d'un entier k par 2 pourra être utilisé et sera noté " $k \bmod 2$ ", on dispose aussi de $k!$ qui sera noté " $fact(k)$ ".*

- 3- On cherche à améliorer l'algorithme de la question précédente. On considère alors la suite $(u_n)_{n \in \mathbb{N}}$ définie par : $u_0 = 1$ et pour tout $n \in \mathbb{N}^*$, $u_n = -\frac{u_{n-1}}{n}$.

- a. Démontrer que $S_n = \sum_{k=0}^n u_k$.
- b. En déduire un algorithme qui, pour un entier naturel n , permet de calculer S_n sans utiliser " $fact(.)$ ".

**CONCOURS D'ADMISSION
À
L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES
EN 2012**

CONCOURS E.M.I.A. SCIENCES

ÉPREUVE DE SCIENCES PHYSIQUES

Durée : 4 heures – Coefficient : 10
Mercredi 25 janvier 2012 de 14h00 à 18h00

L'usage de la calculatrice électronique de poche – y compris programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, est autorisée pendant les épreuves.

Partie I : Physique (≈ 07/20)

Exercice 1 : Le radon (≈ 02/20)

Le radon 222 (${}^{222}_{86}\text{Rn}$) est le plus lourd des gaz rares. C'est un gaz radioactif, d'origine naturelle puisqu'il provient de la désintégration de l'uranium 238 (${}^{238}_{92}\text{U}$) qui est contenu dans les roches terrestres. Sa concentration dans l'atmosphère est très faible car il se désintègre rapidement en ${}^{218}_{84}\text{Po}$ par radioactivité α . Sa demi-vie est $t_1 = 3,823$ jours.

- 1) Pour passer de ${}^{238}_{92}\text{U}$ à ${}^{222}_{86}\text{Rn}$, on doit envisager plusieurs transformations successives, de type α et β^- .
 - a) Donner l'équation bilan d'une désintégration α d'un noyau ${}^A_Z\text{X}$.
 - b) Donner l'équation bilan d'une désintégration β^- d'un noyau ${}^A_Z\text{X}$.
 - c) En déduire le nombre de désintégrations α et β^- nécessaires pour passer de ${}^{238}_{92}\text{U}$ à ${}^{222}_{86}\text{Rn}$.

On étudie l'activité d'un échantillon contenant du radon 222. Pour ce faire, on compte, à l'aide d'un appareil adapté, le nombre de désintégrations pendant 20s. On effectue 6 relevés espacés de 5s et on obtient la série de valeurs suivantes : 506, 490, 494, 510, 502 et 498.

- 2) Pourquoi le résultat des mesures ne reste-t-il pas constant ?
- 3) L'activité de l'échantillon est-elle en cause ?
- 4) Calculer l'activité moyenne du radon au moment de l'expérience.
- 5) Quelle est la définition de la demi-vie d'un noyau radioactif ?
- 6) Quelle est la relation entre la demi-vie et la constante radioactive λ ?
- 7) Calculer la valeur de la constante radioactive λ du radon 222
- 8) Combien de noyaux de radon 222 étaient présents dans l'échantillon au moment de l'expérience ?

Exercice 2 : Ondes ultrasonores (≈ 03/20)

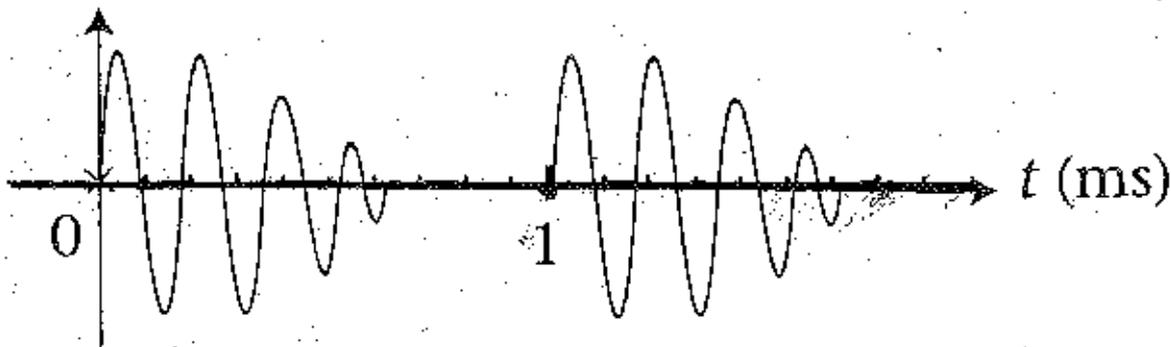
Les matériaux soumis à des sollicitations mécaniques, thermiques ou chimiques se détériorent progressivement et peuvent présenter des discontinuités de structure internes, non visibles, réduisant considérablement leur résistance mécanique.

L'utilisation d'ondes ultrasonores sans contact constitue un moyen simple et efficace de surveiller l'évolution d'un matériau sans démontage ni détérioration, on parle de contrôle non destructif par ultrasons.

- 1) Donner trois propriétés importantes d'une onde mécanique progressive.
- 2) Définir ce qu'est une onde transversale et en donner un exemple.
- 3) Définir ce qu'est une onde longitudinale et en donner un exemple.

- 4) Les ondes ultrasonores sont-elles perçues par l'homme ? Sinon, quelle est le domaine des fréquences des ondes sonores audibles par l'homme ?
- 5) Les milieux que l'on peut « explorer » avec les ultrasons sont très divers : air, eau, métaux, matériaux composites ... Quelle grandeur caractérisant la propagation des ondes est sensible à ce changement d'élasticité du milieu ?
- 6) Les ondes ultrasonores sont émises par un transducteur électrocapacitif permettant de convertir un signal électrique périodique en l'émission d'une onde ultrasonore de même période T . On dispose d'un transducteur électrocapacitif émettant des salves d'ultrasons, de deux détecteurs identiques et d'un oscilloscope à deux voies.

Le signal reçu sur la voie 1 est représenté ci-dessous :



- a) Commenter l'évolution temporelle du signal sur la voie 1 en donnant les valeurs numériques de deux caractéristiques importantes de l'onde ultrasonore reçue que l'on peut déduire de cet enregistrement.
- b) Représenter l'allure du signal observé sur la voie 2 de l'oscilloscope en prenant la même origine des temps que pour l'enregistrement précédent.

Une série de mesures est réalisée en faisant varier la distance d entre les deux détecteurs et en relevant à chaque fois le retard τ entre l'arrivée des signaux sur les deux voies. On obtient le tableau de mesure suivant :

| | | | | | | |
|----------------|------|------|------|------|------|------|
| d (en cm) | 20 | 45 | 86 | 104 | 126 | 150 |
| τ (en ms) | 0,59 | 1,30 | 2,50 | 3,10 | 3,70 | 4,42 |

- 7) Exploitez ces résultats en traçant une courbe de votre choix permettant de déterminer la célérité des ondes ultrasonores dans les conditions de l'expérience. Vous justifierez cependant le choix de la courbe que vous aurez fait.

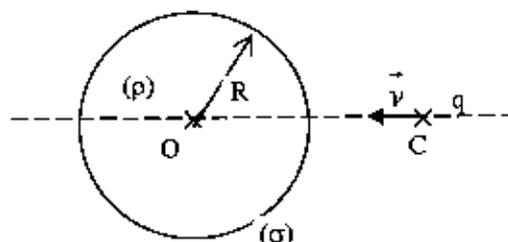
Au cours d'une seconde expérience, on alimente maintenant le transducteur électrocapacitif émetteur par une tension sinusoïdale de fréquence $f = 40$ kHz.

- 8) Lorsque le retard τ est égal à une période T de l'onde, quelle distance sépare les deux détecteurs ?
- 9) Quelle est la relation entre la longueur d'onde λ et la période T de l'onde ?
- 10) En prenant la valeur de la célérité v déterminée précédemment, calculez numériquement λ .

Exercice 3 : électrostatique (≈ 02/20)

On considère une sphère de rayon R chargée uniformément en volume avec une densité volumique ρ et qui porte également une charge surfacique uniforme de densité σ sur sa surface.

On donne $\rho = \frac{q}{\frac{4}{3}\pi R^3}$ et $\sigma = \frac{-q}{4\pi R^2}$



- 1) Montrer que la charge totale du système est nulle.
- 2) Énoncer le théorème de Gauss.
- 3) À l'aide de ce théorème, montrer que le champ électrostatique est nul en tout point M extérieur à la sphère chargée.
- 4) Déterminer le champ électrostatique en un point M situé à l'intérieur de la sphère chargée; (On posera $OM=r$)
- 5) Déterminer le potentiel $V(M)$ en tout point M de l'espace. (On prendra $V(\infty)=0$)
- 6) Une particule ponctuelle de masse m et de charge q rencontre la sphère selon une trajectoire rectiligne passant par O . Elle est émise avec la vitesse v au niveau d'une cathode C située à la distance $2R$ de O . Pour quelles valeurs de la vitesse v la particule peut-elle traverser la sphère ?

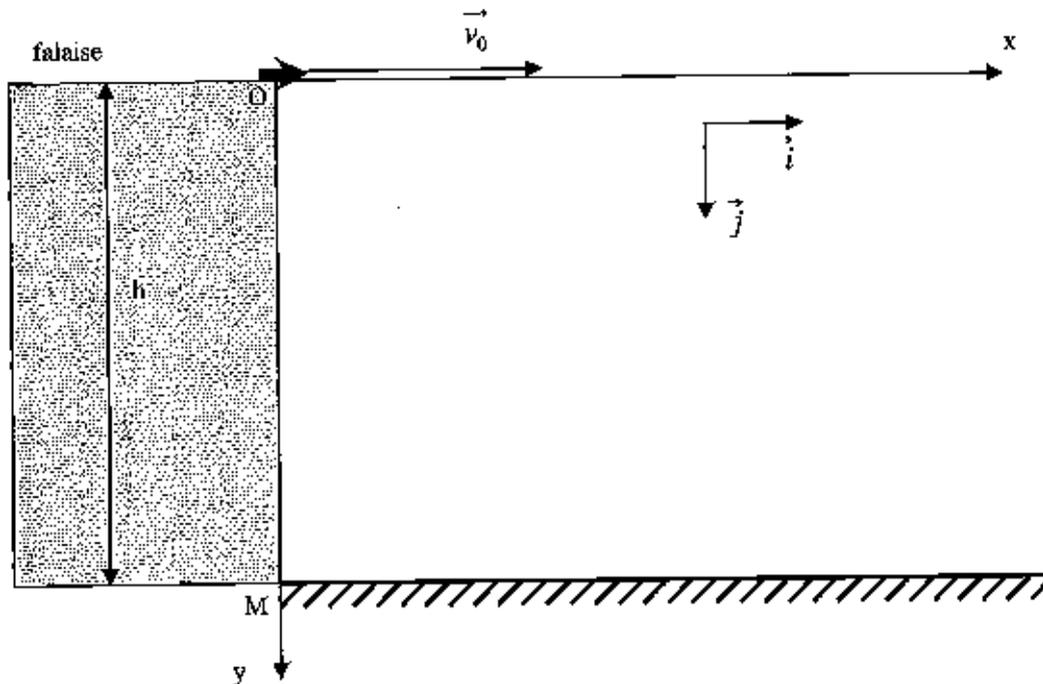
Partie II : Mécanique (≈ 07/20)

Exercice 1 : (02/07)

1^{ère} Partie :

Au cours d'une expérience, un objet P_1 est lâché du haut d'une falaise (point O) sans vitesse initiale. Un second objet P_2 est lancé depuis le point O avec une vitesse initiale horizontale \vec{v}_0 .

Schéma 1 (aucune échelle n'est respectée)



On admettra les hypothèses suivantes :

- Les objets sont assimilés à des points matériels de masse M .
- On néglige les actions de l'air.
- La falaise a une hauteur h de 10 m.
- On suppose que le mouvement a lieu dans le plan vertical (Ox, Oy) .
- Le référentiel terrestre est supposé galiléen et on prend pour accélération de la pesanteur $g = 9,8 \text{ m.s}^{-2}$.

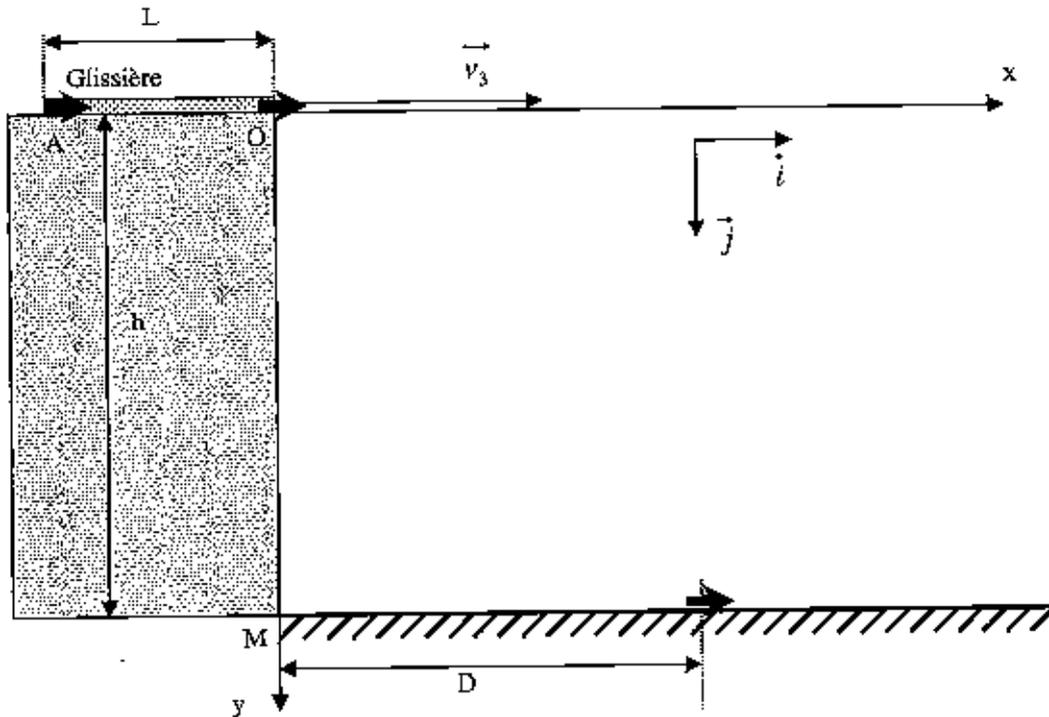
- 1) Énoncer la deuxième loi de Newton (principe d'inertie)
- 2) L'objet P_1 effectue-t-il un mouvement de chute libre ? (Justifier votre réponse)
- 3) Même question pour l'objet P_2 ?
- 4) Établir les équations horaires littérales $x_2(t)$ et $y_2(t)$ de l'objet P_2 dans le repère (O, \vec{i}, \vec{j})
- 5) En déduire l'expression littérale de la durée de chute t_2 de P_2 .
- 6) Lequel des deux objets (P_1 et P_2) touchera le sol en premier ?

2^{ème} Partie :

Au cours d'une deuxième expérience, l'objet P_3 de même masse M est propulsé à l'aide d'un dispositif lanceur.

Il coulisse dans une glissière AO en subissant une force horizontale constante \vec{F}_3 qui s'exerce tant que l'objet est dans la glissière, c'est à dire sur la distance $AO=L=1\text{ m.}$

Schéma 2 (aucune échelle n'est respectée)



On néglige toutes les forces de frottement agissant sur l'objet et on repère sa position lorsqu'il atteint le sol par la distance D_3 par rapport au pied de la falaise.

- 7) En vous servant des résultats de la partie 1, démontrer la relation suivante : $D_3 = v_3 \times \sqrt{\frac{2h}{g}}$ où v_3 est la valeur de la vitesse de l'objet en O .
- 8) Faire le bilan des forces appliquées à l'objet entre A et O et les représenter sur un schéma.
- 9) En appliquant le théorème de l'énergie cinétique, déterminer l'expression de v_3 en fonction de F_3 , M et L .
- 10) En déduire l'expression de F_3 en fonction de D_3 , M , L , g et h .

Lors du tir d'un quatrième objet P_4 , le dispositif lanceur est réglé pour que la force F_4 exercée soit quatre fois plus intense que la force F_3 exercée sur P_3 dans la partie précédente.

- 11) Quelle est la relation entre les distances D_4 et D_3 atteintes par les deux objets ?

Exercice 2 : Oscillations mécaniques (03/07)

On considèrera dans tout l'exercice que la constante de la pesanteur vaut $g = 9,8 \text{ m.s}^{-2}$

I. Oscillations libres :

On considère un oscillateur mécanique qui est constitué d'un ressort vertical idéal (masse nulle), de constante de raideur k et de longueur à vide $l_0 = 50,0 \text{ cm}$ auquel est suspendu un solide S de masse $m = 100\text{g}$ et de centre G . L'ensemble ressort-solide est accroché à une poutre fixe.

- 1) Représenter sur un schéma le ressort à l'équilibre ainsi que le solide S en faisant apparaître les forces agissant sur le solide S .
- 2) A l'équilibre, la longueur du ressort est $l_{eq} = 60,0 \text{ cm}$. Déterminer la valeur littérale puis numérique de la constante de raideur du ressort.

Un opérateur écarte le solide S verticalement vers le bas et l'abandonne sans vitesse initiale. Au moment où l'opérateur lâche le solide S , la longueur du ressort est $l_m = 69,0 \text{ cm}$.

On appelle $x(t)$ l'allongement algébrique du ressort, c'est-à-dire la différence entre la longueur du ressort à l'instant t considéré et la longueur à l'équilibre l_{eq} . On suppose que le solide n'est soumis à aucun frottement.

- 3) Préciser les caractéristiques (origine et vecteur directeur) du repère vertical dans lequel $x(t)$ est également l'abscisse du centre G du solide.
- 4) Etablir l'équation différentielle en $x(t)$ du mouvement de G .
- 5) En déduire l'équation horaire du mouvement du solide, c'est-à-dire la fonction $x = x(t)$
- 6) Quelle est la valeur de l'amplitude X_m du mouvement ?
- 7) Déterminer l'expression littérale de la période propre T_0 de cet oscillateur.
- 8) Calculer numériquement T_0 .
- 9) En réalité, le solide S subit une action de frottement fluide qui peut être modélisé par une force $\vec{F} = -\beta\vec{v}$ où \vec{v} est le vecteur vitesse du centre G du solide. Si le frottement est faible, quel sera le type de mouvement observé ?
- 10) Pour un frottement faible, tracer l'allure du graphe $x = x(t)$ en faisant apparaître sur votre schéma la pseudo-période T de l'oscillateur.

II. Oscillations forcées :

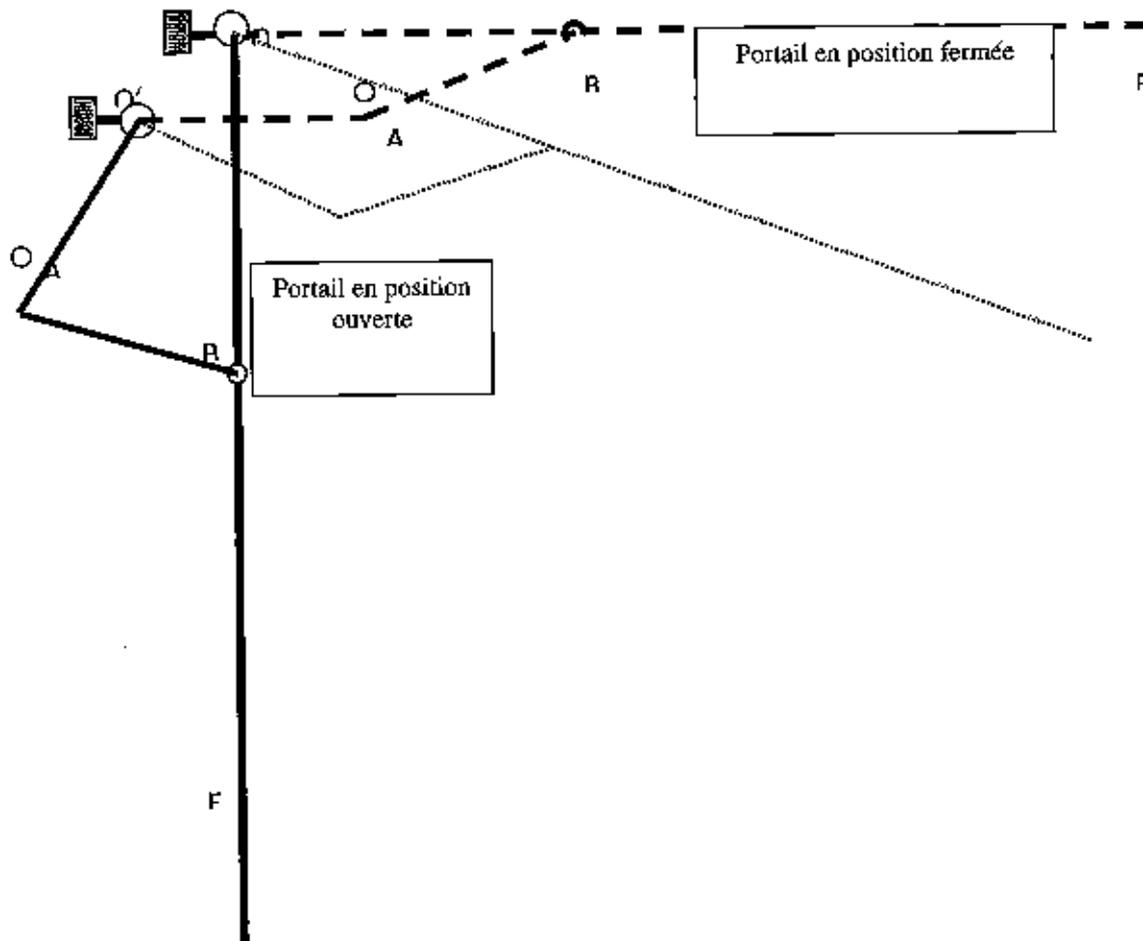
L'oscillateur mécanique précédent est maintenant accroché à la membrane d'un haut-parleur alimenté par un générateur basses fréquences amplifié. La membrane est alors animée d'un mouvement vertical sinusoïdal dont la fréquence f est celle choisie sur le GBP. On constate qu'en faisant varier la fréquence f , l'amplitude des oscillations du solide S varie également.

- 11) Identifier l'excitateur et le résonateur.
- 12) Pour quelle valeur particulière de f , l'amplitude des oscillations du solide est-elle maximale ?
- 13) Comment appelle-t-on ce phénomène ?
- 14) Que se passe-t-il pour l'amplitude des oscillations lorsque la fréquence f devient très grande ?

Exercice 3 : Portail (02/07)

La résolution sera exclusivement graphique sur le document fourni.

La manœuvre automatique d'un portail est réalisée grâce au mécanisme schématisé ci-dessous et représenté dans différentes positions. Le portail OE tourne autour de O. Le mécanisme moteur entraîne le bras (O'A) en rotation autour de O', à l'extrémité de ce bras une biellette (AB) articulée en A et B transmet le mouvement au portail (OE).



Données:

- Le bras O'A est moteur et sa vitesse de rotation est égale à $(3/\pi)$ tr/min par rapport au repère fixe.
- Le bras O'A est de longueur $d = 40$ cm et le portail OE est de longueur $L = 200$ cm

On demande, sur le document réponse représentant la position d'étude du portail,

- 1) de déterminer et de placer le vecteur vitesse, noté $\vec{V}(A, S_1 / R_0)$, du point A appartenant au bras motorisé O'A par rapport au repère fixe.

Remarque : on prendra comme échelle: 1 cm représente 0,01 m/s

- 2) De déterminer la direction de la vitesse $\vec{V}(B, S_3 / R_0)$ du point B du portail OE par rapport au repère fixe puis de construire graphiquement le vecteur vitesse $\vec{V}(B, S_2 / R_0)$ du point B de la biellette AB par rapport au repère fixe en utilisant la propriété d'équiprojectivité du champ des vitesses du solide biellette.

- 3) En déduire la vitesse $\vec{V}(E, S_3 / R_0)$ du point E appartenant au portail par rapport au repère fixe.

Partie III : Electronique (≈ 06/20)

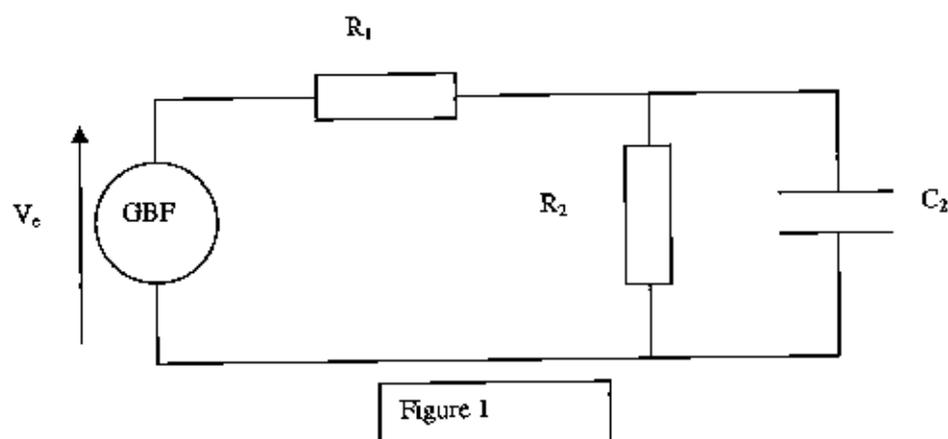
Les 2 exercices sont totalement indépendants entre eux. D'une façon générale, pour chaque question on effectuera d'abord les calculs littéraux puis les applications numériques.

Exercice 1 : (≈ 03/20)

Un circuit électrique est constitué de 3 dipôles : une résistance R_1 , une seconde résistance R_2 et un condensateur de capacité C_2 alimentés par un générateur basses fréquences idéal (résistance interne nulle) réglé pour délivrer une tension sinusoïdale de pulsation ω et de valeur crête à crête $U_{CC} = 12V$

On donne : $R_1 = 1\text{ k}\Omega$, $R_2 = 5\text{ k}\Omega$ et $C_2 = 20\text{ nF}$.

Le montage réalisé est représenté sur la figure 1 :



On s'intéresse à la tension $V_s(t)$ définie comme étant la différence de potentiel existant aux bornes du condensateur.

- 1) Proposer sur un schéma le branchement d'un oscilloscope permettant de visualiser les variations temporelles des tensions V_e et V_s .
- 2) \underline{V}_e et \underline{V}_s désignent les représentations complexes de $V_e(t)$ et $V_s(t)$. On désigne par $H(j\omega)$ la fonction de transfert du montage défini par :

$$H(j\omega) = \frac{\underline{V}_s}{\underline{V}_e}$$

Déterminer $H(j\omega)$ et montrer qu'elle peut se mettre sous la forme :

$$H(j\omega) = \frac{K}{1 + j\frac{\omega}{\omega_0}} ; \text{ on déterminera les valeurs de } K, \omega_0 \text{ et } f_0 \text{ la fréquence correspondant à la pulsation } \omega_0.$$

- 3) Donner les expressions du module et de l'argument de $H(j\omega)$.
- 4) On suppose désormais que la fréquence de la source d'entrée est $f = 50\text{ Hz}$. Comparer cette valeur à celle de f_0 . En déduire simplement les valeurs approchées prises par le module et l'argument de H à cette fréquence particulière. En déduire enfin l'expression approchée des variations temporelles de la tension de sortie $V_s(t)$.
- 5) On modifie le circuit en ajoutant un condensateur C_1 en parallèle sur R_1 .

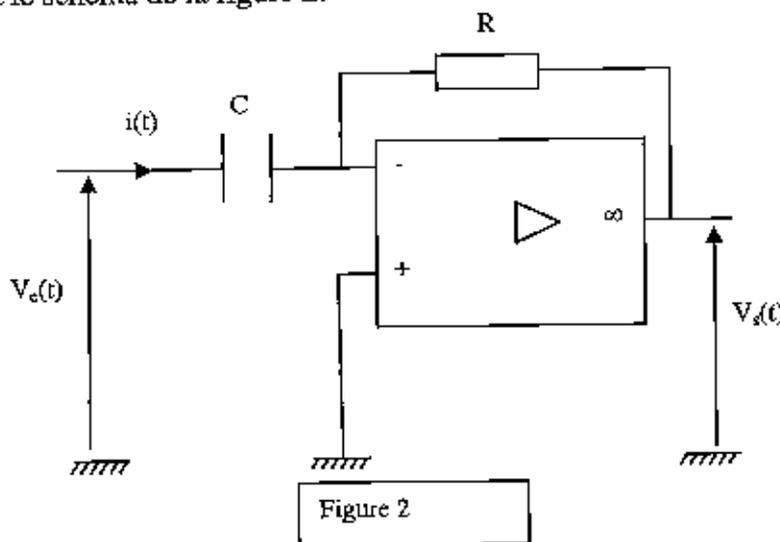
Montrer qu'avec ce nouveau montage, on a $H(j\omega) = K \frac{1 + j\frac{\omega}{\omega_A}}{1 + j\frac{\omega}{\omega_B}}$ et déterminer la valeur de C_1 (en fonction de R_1 , R_2 et C_2) pour que $H(j\omega)$ soit indépendant de ω .

Exercice 2 : circuit à Amplificateur Opérationnel ($\approx 03/20$)

Dans cet exercice, les amplificateurs opérationnels (AOP) sont supposés idéaux et fonctionnant en régime linéaire.

1^{ère} Partie :

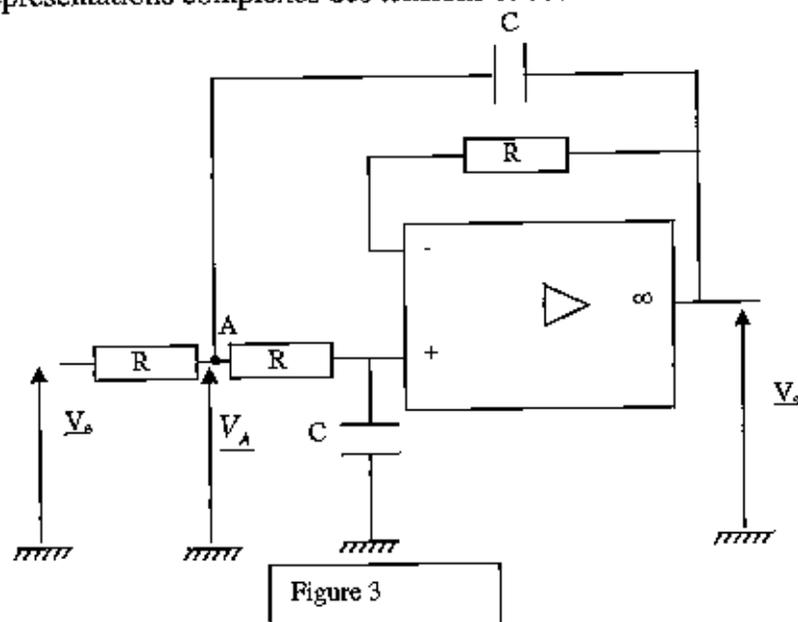
Soit le schéma de la figure 2:



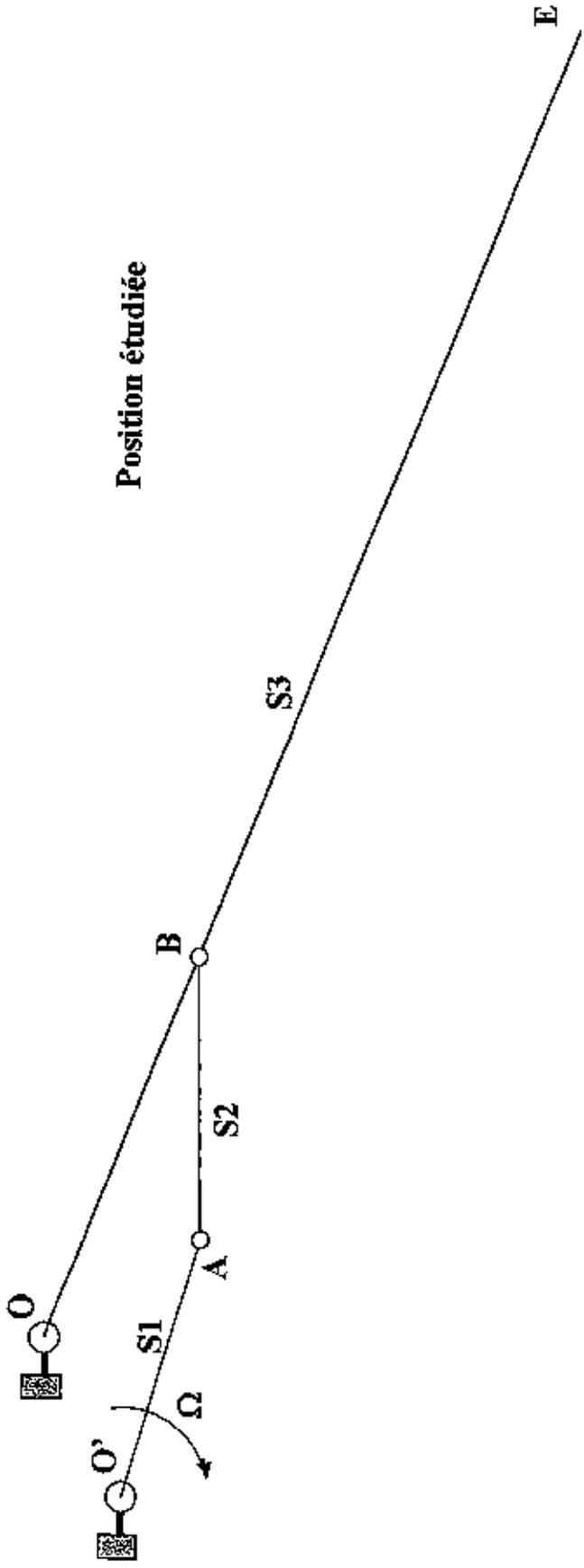
- 1) $\underline{V_e}$ et $\underline{V_s}$ désignent les représentations complexes de $V_e(t)$ et $V_s(t)$. Déterminer la fonction de transfert du montage $H(j\omega) = \frac{\underline{V_s}}{\underline{V_e}}$
- 2) La tension d'entrée, sinusoïdale, s'écrit : $V_e(t) = U_0 \cos(\omega t)$. Déterminer l'expression de la tension de sortie $V_s(t)$ en fonction de U_0 , ω , R et C .
- 3) Quelle est la fonction d'un tel montage ?

2^{ème} Partie :

Le schéma est modifié de la manière suivante (figure 3), on travaille uniquement avec les représentations complexes des tensions et courants.

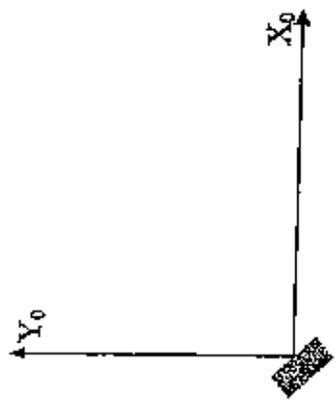


- 1) Etablir l'expression de \underline{e}_- , tension complexe sur l'entrée non inverseuse (-), en fonction de \underline{V}_s et des éléments du circuit.
- 2) Etablir l'expression de \underline{e}_+ , tension complexe sur l'entrée inverseuse (+), en fonction de \underline{V}_A et des éléments du circuit.
- 3) Dédire de ces deux questions, une relation entre \underline{V}_A et \underline{V}_s .
- 4) Trouver une relation entre \underline{V}_A , \underline{V}_e et \underline{V}_s (on pourra par exemple écrire la loi des nœuds en A).
- 5) Dédire des questions précédentes que la fonction de transfert du montage $H(j\omega) = \frac{\underline{V}_s}{\underline{V}_e}$ peut se mettre sous la forme $H(j\omega) = \frac{1}{1 + j\frac{1}{Q}\frac{\omega}{\omega_0} - \left(\frac{\omega}{\omega_0}\right)^2}$ (Vous exprimerez Q et ω_0 en fonction de R et C)
- 6) Donner l'expression du gain $G(\omega) = |T(j\omega)|$
- 7) Calculer $\lim_{\omega \rightarrow 0} (G(\omega))$
- 8) Calculer $\lim_{\omega \rightarrow \infty} (G(\omega))$
- 9) Calculer $G(\omega_0)$ en fonction de Q.
- 10) Dédire des trois questions précédentes la nature du filtre constitué par ce montage : passe-bas, passe-bande ou passe-haut en justifiant votre réponse.



Position étudiée

Document réponse pour vos tracés graphiques
 Echelle: 1 cm représente 0,01 m/s



CONCOURS D'ADMISSION
À
L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES
EN 2012

CONCOURS E.M.I.A.
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

ÉPREUVE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

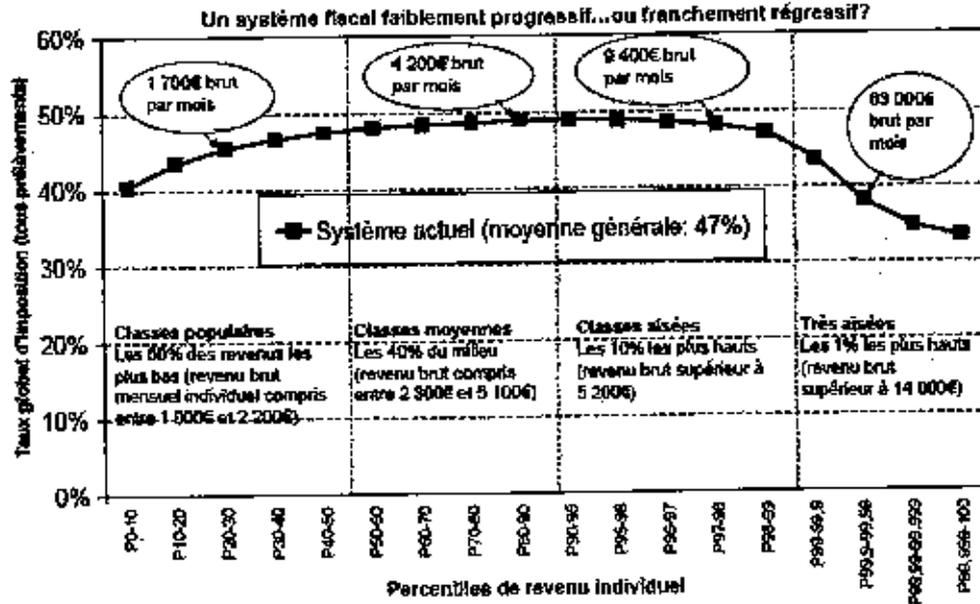
Durée : 3 heures – Coefficient : 14
Mercredi 25 janvier 2012 de 14h00 à 17h00

Sujet :

A l'aide des documents fournis et de vos connaissances, vous répondrez successivement aux questions suivantes :

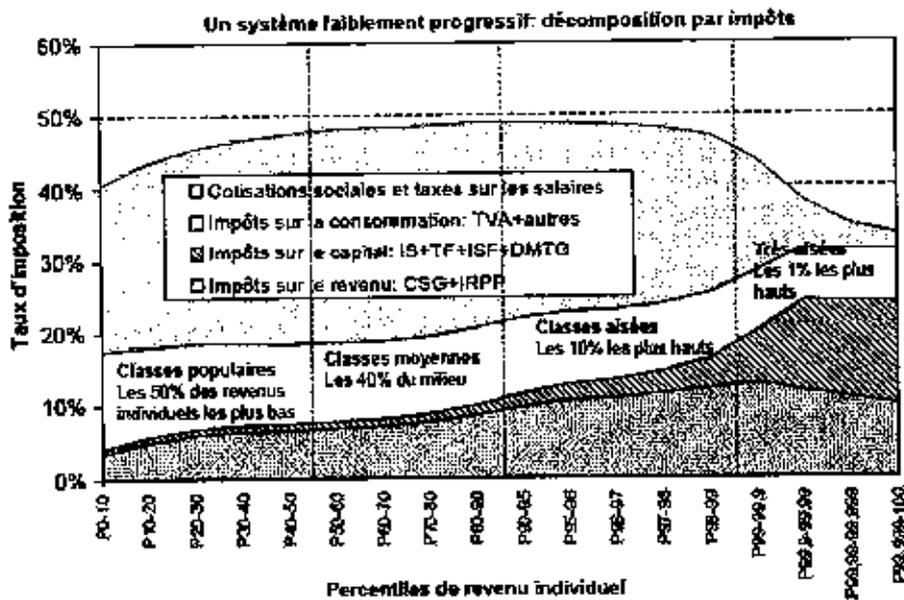
- 1-Le système fiscal français est-il progressif, et pourquoi ?**
- 2- Les enjeux des réformes de la fiscalité en France**

Documents joints : extraits de « pour une révolution fiscale », C. Landais, T. Piketty, Emmanuel Saez, Seuil, 2011.



Lecture: le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements) par groupe de revenus au sein de la population 15-64 ans travaillant à au moins 60% du plein temps. P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est les 10% des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10% suivants, ..., P99.999-100 désigne les 0,1% les plus riches. La moyenne générale d'imposition est de 47% en moyenne. Les taux d'imposition croissent légèrement avec le revenu jusqu'à 95e percentile puis baissent à partir de ce revenu pour les 5% les plus riches.

Source: C. Landais, T. Pélissier & E. Bazot, Pour une révolution fiscale, chapitre 1, p.50
 Voir www.revolution-fiscale.fr, annexes au chapitre 1 (où nous montrons aussi les chiffres pour la population adulte totale).



Lecture: le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements comme dans le graphique précédent) et sa décomposition par groupe de revenus au sein de la population 15-64 ans travaillant à au moins 60% du plein temps. Groupes de revenus: P0-10 désigne les percentiles 0 à 10, c'est les 10% des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10% suivants, ..., P99.999-100 désigne les 0,1% les plus riches.

Le graphique décompose les impôts en quatre grandes catégories: cotisations sociales (et autres taxes sur les salaires), les impôts sur la consommation (TVA et autres impôts indirects), les impôts sur le capital (impôt sur les bénéfices des sociétés (IS), taxe foncière (TF), impôt sur le revenu (ISF) et droits de succession (DMTG)), et les impôts sur le revenu (CSG et IRPP).

Source: C. Landais, T. Pélissier & E. Bazot, Pour une révolution fiscale, chapitre 1, p.51
 Source: Voir www.revolution-fiscale.fr, annexes au chapitre 1 (où nous montrons aussi les chiffres pour la population adulte totale).

**CONCOURS D'ADMISSION
À
L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES
EN 2012**

**CONCOURS E.M.I.A.
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Durée : 3 heures – Coefficient 10
Mercredi 25 janvier 2012 de 08h00 à 11h00

L'usage de la calculatrice électronique de poche – y compris programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, est autorisée pendant les épreuves.

EXERCICE I

- 1) Soit la suite $(u_n)_{n \geq 0}$ définie par $u_n = 2 + \frac{n}{2}$
- 1.1) Est-elle croissante ? bornée ? convergente ?
- 1.2) Que peut-on dire de la suite $(v_n)_{n \geq 0}$ définie par $v_n = 3 + \frac{1}{u_n}$
- 2) Soit la suite $(u_n)_{n \geq 0}$ définie par $u_n = 2 - \frac{1}{2^n}$
- 2.1) Est-elle croissante ? bornée ? convergente ?
- 2.2) Soit la suite $(w_n)_{n \geq 0}$ définie par $w_n = u_n - 2$, montrer que c'est une suite géométrique dont on précisera le premier terme w_0 et la raison r
- 2.3) soit la suite $(s_n)_{n \geq 0}$ définie par $s_n = \sum_{i=0}^n w_i$, exprimer s_n en fonction de n ;
comparer $(u_n)_{n \geq 0}$ et $(s_n)_{n \geq 0}$
- 3) Soit $(u_n)_{n \geq 0}$ une suite croissante telle que $u_0 > 0$ et soit $(v_n)_{n \geq 0}$ définie par $v_n = 3 + \frac{1}{u_n}$
- 3.1) la suite $(v_n)_{n \geq 0}$ est-elle croissante, décroissante, convergente ?
- 3.2) si la suite $(u_n)_{n \geq 0}$ admet pour limite l que peut-on dire de la suite $(v_n)_{n \geq 0}$?
- 3.3) si la suite $(u_n)_{n \geq 0}$ n'admet pas de limite que peut-on dire de la suite $(v_n)_{n \geq 0}$?

EXERCICE II

Soient la matrice $A = \begin{pmatrix} 6 & -3 & -4 \\ 7 & -4 & -5 \\ 3 & -1 & -2 \end{pmatrix}$ et la matrice $B = \begin{pmatrix} -5 & 5 \\ -7 & 5 \\ -2 & 3 \end{pmatrix}$

- 1) Déterminer s'ils existent $M = A.A$; $N = M.A$; $P = A.M$
puis $C = A.B$; $D = B.A$ et $E = M.B$
- 2) Déterminer les matrices X solutions de l'équation $MX = B$
(on pourra multiplier à gauche les deux membres de l'équation par A ; à justifier !)
- 3) Déterminer les matrices Y solutions de l'équation $AY = B$

EXERCICE III

- 1) Résoudre le système d'équations suivant :

$$\begin{cases} 3x + 2y - 5 = 0 \\ 3y - 2x + 12 = 0 \end{cases}$$

- 2) Représenter graphiquement (papier millimétré) l'ensemble des solutions de
 $(3x + 2y - 5)(3y - 2x + 12) < 0$

(on choisira une échelle adaptée et on justifiera les constructions ainsi que le choix des domaines)

EXERCICE IV

Soit E l'ensemble des éventualités et soit U et V deux événements.

On note $p(U)$ la probabilité de U et $p_V(U)$ ou $p(U|V)$ la probabilité de U sachant V

On note \bar{U} l'événement contraire de U

1) soit A tel que $p(A) = \frac{1}{3}$

soit B tel que $\begin{cases} p(B|A) = \frac{2}{5}, a \in [0,1] \\ p(B|\bar{A}) = a \end{cases}$

1.1) déterminer en fonction de a : $p(A \cap \bar{B})$, $p(B)$ et $p(A|B)$

1.2) déterminer a pour que A et B soient indépendants

2) On dispose de 3 urnes :

- la première contient une boule blanche et deux boules noires
- la deuxième, blanche contient une boule blanche et 3 boules noires
- la troisième, noire contient une boule blanche et n boules noires

On tire une boule dans la première urne et on la place dans l'urne de la couleur de la boule tirée, puis dans cette dernière urne on tire une boule.

On admet que pour chaque tirage toutes les boules présentes dans l'urne ont la même probabilité d'être tirées :

- quelle la probabilité que les deux boules tirées soient de la même couleur
- est-il possible de choisir n pour que l'événement « la première boule tirée est blanche » et l'événement « les deux boules tirées sont de la même couleur » soient indépendants ?

Répondre aux questions posées en utilisant le modèle développé dans la première question.

EXERCICE V

Démontrer que :

1) $\lim_{x \rightarrow +\infty} \frac{x^2 + x + 1}{x(x + \sqrt{x})} = 1$

2) $\lim_{x \rightarrow +\infty} (\ln(x+1) + \ln(x+3) - \ln(2x^2 + 5)) = -\ln(2)$

3) $\lim_{x \rightarrow -\infty} (x(e^{x+1} + e^{x-1})) = 0$

4) $\lim_{x \rightarrow +\infty} \left(\frac{\ln(x^2 - 1)}{x} \right) = 0$

EXERCICE VI

Soit f la fonction définie par $f(x) = \frac{\ln|x| + 2}{1 - \ln|x|}$

1) Déterminer D_f , le domaine de définition de f ; la fonction f est-elle paire ? impaire ?

2) Soit \mathbb{R} l'ensemble des réels et φ l'application définie de D_f dans \mathbb{R} par

$$\forall x \in D_f, \varphi(x) = f(x)$$

2.1) φ est-elle injective ?

2.2) Déterminer en fonction de m le nombre de solutions en x de l'équation : $f(x) = m$.
 φ est-elle surjective ?

- 3) Déterminer les limites de f aux bornes de D_f
- 4) Déterminer la dérivée f' de f ; en déduire le tableau de variations de f
- 5) Soit l'ensemble $A = D_f \cap [0, +\infty[$ et l'ensemble $B =]-\infty, -1[\cup]-1, +\infty[$; soit l'application ψ définie de A dans B par

$$\forall x \in A, \psi(x) = f(x)$$

et soit l'application g définie de B dans A par

$$g(x) = e^{\frac{x-2}{1+x}}$$

déterminer $g \circ \psi$ et $\psi \circ g$; les applications g et ψ sont-elles bijectives ?

CONCOURS D'ADMISSION
À
L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES
EN 2012

CONCOURS E.M.I.A. LETTRES

ÉPREUVE D'HISTOIRE DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DE GÉOPOLITIQUE

Durée : 4 heures – Coefficient : 14
Mercredi 25 janvier 2012 de 8h00 à 12h00

Les deux sujets sont à traiter.

Le candidat traitera les sujets d'Histoire des relations internationales et de Géopolitique sur des feuilles de composition distinctes qu'il numérotera de 1/n à n/n pour l'HRI et de 1/n à n/n pour la Géopolitique.

HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

(10 points)

Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve.

Sujet :

Le Congrès de Vienne et ses conséquences 1814-1849.

Quelques dates clés :

- 1^{er} novembre 1814 : début du Congrès de Vienne
- 18 juin 1815 : bataille de Waterloo
- 1818 : la France rejoint la Sainte Alliance
- 1822-1829 : Guerre d'indépendance grecque
- 27-29 juillet 1830 : Révolution de Juillet
- 4 octobre 1830 : indépendance de la Belgique
- 24 février 1848 : proclamation de la Seconde République
- 25 mars 1848 : début de la Première Guerre d'Indépendance italienne

GÉOPOLITIQUE

(10 points)

Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve.

Sujet :

La mondialisation des échanges et des flux migratoires a fait exploser l'esclavage. Vous apporterez vos connaissances pour éprouver cette assertion et tâcherez de ne pas oublier que ces trafics humains ont également une existence géographique, y compris à travers l'Union européenne.

**CONCOURS D'ADMISSION
À
L'ÉCOLE MILITAIRE INTERARMES
EN 2012**

CONCOURS E.M.I.A. LETTRES

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE 2

Durée : 3 heures – Coefficient : 6
Mercredi 25 janvier 2012 de 14h00 à 17h00

L'épreuve écrite de langue vivante varie en fonction de la langue choisie.

Le candidat traitera le sujet dans la langue choisie lors de son inscription aux concours.

Le dictionnaire bilingue est autorisé uniquement pour l'arabe moderne et le russe.

ALLEMAND

Reform der Bundeswehr: streichen, kürzen, schrumpfen

Der Verteidigungsminister auf allen Kanälen: Thomas de Maizière hat einen Tag lang vor Politikern, Militärs und Presse seine Bundeswehr-Reform erklärt und beworben. Doch in brisanten Fragen bleibt er eine Antwort schuldig.

Es geht um Truppenstärken, um Standorte, um Rüstungsaufträge. Es geht um die größte Reform der Bundeswehr in den 56 Jahren ihres Bestehens. Thomas de Maizière hat vorher Akten gewälzt, Dutzende Gespräche geführt: mit früheren Staatssekretären, Generalinspektoren, Sicherheitsexperten und Ex-Ministern.

An diesem Mittwochmorgen schließlich unterrichtet de Maizière erst das Kabinett, dann die Verteidigungsexperten aller Fraktionen. Mittags skizziert er die Neuausrichtung der Armee in einer Berliner Kaserne vor Militärs - per Powerpoint-Präsentation. Das Fernsehen überträgt live, so dass auch jeder Soldat dabei sein kann, wenn der oberste Dienstherr die Zukunft skizziert. Nachmittags wird die Presse unterrichtet.

Aber was wird der 57-Jährige letztlich durchsetzen können? Die Wehrpflicht ist ausgesetzt und somit de facto abgeschafft. So viel ist klar. Die Reform, die der Minister immer gern eine "Operation" nennt, ist nun in eine zweite Stufe eingetreten. Diese Neuausrichtung bedeutet im Wesentlichen, dass:

- die Bundeswehr massiv schrumpfen wird, auf 170.000 Berufs- und Zeitsoldaten plus 5000 bis 15.000 freiwillig Wehrdienstleistende;*
- der Generalinspekteur der Bundeswehr aufgewertet wird;*
- das Ministerium statt bisher 3500 künftig nur noch rund 2000 Mitarbeiter haben soll;*
- von den 76.000 zivilen Stellen nur noch 55.000 übrig bleiben sollen.*

Und sonst? Was ist mit dem Spardruck auf sein Haus, den de Maizière mindern wollte? Immerhin sollten bislang 8,3 Milliarden Euro bis zum Jahr 2015 eingespart werden - eine schier astronomische Summe. Was wird aus den rund 400 Standorten im Bundesgebiet? Dies sind weitere Knackpunkte der Reform. Auf sie hat der Minister noch keine Antwort gegeben.

Großer Ärger droht de Maizière wohl in der Standortfrage von den Ministerpräsidenten. So machte Thüringens Regierungschefin Christine Lieberknecht (CDU) gegenüber Spiegel Online am Mittwoch deutlich, dass sie nicht bereit ist, auf einen Standort zu verzichten. "Die Thüringer Landesregierung setzt sich mit Nachdruck für den Erhalt unserer Standorte ein, und wir haben auch gute Argumente: Thüringen bietet optimale Bedingungen für die Truppe, denn unsere Standorte gehören zu den modernsten in Deutschland", so Lieberknecht. Die Streitkräfte seien zudem ein attraktiver Arbeitgeber, gerade für junge Menschen. Und nicht zuletzt hat Thüringen dank seiner geografischen Lage "viele logistische Vorteile".

Insbesondere Bayerns Ministerpräsident Horst Seehofer (CSU) gibt in dieser Sache den Hardliner, immerhin hat er mit 68 die meisten Standorte im Land. "Nicht die Energiewende, die Bundeswehr ist meine mit Abstand größte Sorge", gab er jüngst zu Protokoll: "Soldaten, Arbeitsplätze, Standorte - die Fragen sind ungelöst." De Maizière seinerseits will erst im Herbst Klartext reden. Bis dahin müsse noch "fein ausgeplant" werden. Es werde aber keine Konzentration auf wenige Einzelstandorte geben. Die Armee also bleibt auch in der Fläche präsent.

Sparbeitrag, Standorte - das sind nicht die einzigen ungeklärten Fragen. Finanziell am wichtigsten erscheint die vom Verteidigungsminister angestrebte Umstrukturierung bei der Beschaffung von Wehrtechnik vom Jagdjet bis zum Jeep, vor allem für den Afghanistan-Einsatz. Runde fünf

Milliarden Euro investiert die Bundeswehr jedes Jahr insgesamt für die Aufrüstung der Truppe, ein durchaus großes Stück im Etat des Ministers.

Die Liste der Fehlentwicklungen in diesem Bereich ist lang. Kaum eines der millionenschweren Projekte wie der Transportflieger A400 läuft nach Plan. Das Muster ist stets das gleiche. Zum einen verspätet sich die Auslieferung der dringend benötigten Ausrüstung regelmäßig um viele Jahre, wird im Regelfall sehr viel teurer als erwartet und erfüllt am Ende oft nicht die Anforderungen. Katastrophal, das sagen selbst wohlwollende Stimmen im Wehressort, sei die Lage, doch ein Ausweg sei im Frontalkurs gegen die mächtige deutsche Rüstungsindustrie kaum zu finden.

Ähnlich heikel ist auch die Frage nach der Zukunft der in der alten Hauptstadt Bonn verbliebenen Ministeriumsteile. Auf der Bonner Hardthöhe werkelt noch immer ein großer Apparat von Beamten und Soldaten vor sich hin, die so gar nicht in das Bild eines schlanken Ministeriums passen wollen. Bisher hat de Maizière zu der Frage einer möglichen Auflösung des Standorts geschwiegen. Den wohlinszenierten Tag der Bundeswehr-Reform wollte er sich von dieser Debatte wohl nicht trüben lassen.

Der Spiegel, vom 18.05.2011.

1- **Traduction** : Traduisez la partie du texte en *italiques* (depuis « *Reform der Bundeswehr: streichen, kürzen, schrumpfen* » jusqu'à « ... *nur noch 55.000 übrig bleiben sollen.* »).

2- **Exercices de compétence grammaticale** :

21. Mettez la phrase suivante au futur de l'indicatif :

Die Bundeswehr muss sparen.

22. Mettez la phrase suivante au mode passif :

Der Verteidigungsminister hat die Reform der Bundeswehr vorgestellt.

3- **Questions** : Répondez en allemand aux trois questions suivantes :

31. In welchen Bundesländern wird die Standortfrage besonders schwer zu lösen sein?

32. Wieviel Geld gibt die Bundeswehr jedes Jahr für ihre Ausrüstung aus?

33. Meinen Sie dass eine Berufsarmee im heutigen Kontext mehr Vorteile hat als eine Wehrpflichtarmee?

ESPAGNOL

Muerte en Pakistán

Que el líder de Al Qaeda residiese en las cercanías de Islamabad hace pensar que el Gobierno paquistaní, que conocía el hecho, aceptó protegerlo y después optó por entregarlo a EE UU

EL PAIS. BERNARD-HENRI LÉVY 08/05/2011

Bin Laden ha muerto.

En cierto modo, ya estaba muerto.

Y hacía tiempo que ya nadie creía en su perspectiva de un islamismo radical capaz de tomar el relevo del comunismo y sus ambiciones planetarias.

Esta vez está muerto y bien muerto.

El peor asesino en serie de la historia contemporánea, el inventor de la nueva estrategia terrorista, el jefe de una ONG del crimen que, en los últimos diez años, ha matado a miles y miles de civiles ha salido de la escena mundial.

Y, evidentemente, es una gran noticia.

A partir de aquí, se plantean las siguientes preguntas:

1. *¿Quién ha matado a Bin Laden? Un comando del Joint Special Operations Command estadounidense, por supuesto. Pero también, claro está, la coalición antiterrorista que lo perseguía desde hacía diez años. Y esas masas árabe-musulmanas que se suponía iban a caer en manos de Al Qaeda pero, finalmente, se libraron mucho de hacerlo y a las que los recientes movimientos democráticos en la región han terminado de curar de esa posible tentación. Bin Laden ha muerto porque la mayoría de los musulmanes renegó de él de inmediato. Y porque, diez años después, la primavera árabe lo había condenado.*

2. *¿Qué hizo posible la muerte a Bin Laden? La presencia de las fuerzas especiales norteamericanas cerca de Pakistán. O, hablando claro, en el territorio del vecino afgano. Lo que, para hablar más claro aún, significa que la coalición antiterrorista hizo bien en permanecer en Afganistán y que esta guerra tan denigrada, con tan mala prensa, esta guerra que se suponía perdida y que solía meterse en el mismo saco que la absurda guerra de Irak era una guerra que había que hacer y que hoy da sus frutos de reconciliación y de paz. El acontecimiento es la consecuencia de la presencia de soldados occidentales en Kapisa y Uzbéen. Es la victoria de quienes, desde 2001, se resisten a dejarse impresionar por el derrotismo circundante. Es un revés para la mentalidad muniquesa y su insondable frivolidad.*

3. *¿Qué va a pasar a partir de ahora? Naturalmente, esta ha sido una lección para todos los terroristas del mundo y también para los talibanes. A medio y largo plazo, provocará además un inevitable debilitamiento del pequeño ejército del crimen que capitaneaba Bin Laden. Pero ¿y antes de eso? ¿A más corto plazo? ¿En la base de la Base? ¿En esas células que funcionaban como franquicias, que solo mantenían unas relaciones lejanas con él y acababan de perpetrar en Marrakech, en una de las plazas más bellas del mundo, el baño de sangre que todos recordamos? ¿No corremos el riesgo de ver una epidemia de pequeños califas intentando ser califas en lugar del gran Califa? ¿Y no van a lanzarse a una competición para imaginar una revancha a la altura de su demencia? Esta muerte es una victoria. Pero, por desgracia, no es la derrota total del terrorismo.*

4. *¿Qué hacer con el cadáver de Bin Laden? La cuestión puede parecer secundaria, pero, en el momento en que escribo estas líneas, apenas unas horas después del anuncio de su muerte, es simbólica y políticamente esencial. ¿Sumergido en el mar de Omán? ¿De veras? En ese caso, existe el riesgo de que florezcan las habituales fantasías *complotistas*: "En realidad no murió, emir oculto, resurrección, véase la imagen trucada emitida ya por los paquistaníes...". ¿Inhumado, entonces? Pero ¿dónde? ¿Para quién el regalo envenenado? ¿Y en qué cementerio y de qué país, el eventual lugar de peregrinaje? Un verdadero dilema. Y de nuevo la foto. ¿Los estadounidenses habrán tomado la*

precaución de sacar una verdadera foto de los restos mortales? Sería necesario. Indispensable para poner coto a esos otros rumores que no faltarán a la cita para privar a Obama de su éxito: "Muerte natural..., cortina de humo..., falsa operación..., falsa victoria...". Pero es lo que hicieron antaño, y por la misma razón, con el cuerpo del Che Guevara. Y al hacerlo lo convirtieron en el icono que todos conocemos. ¿Entonces? Muy difícil...

1- **Traduction** : Traduisez la partie du texte en *italiques* (de « *¿Quién ha...* » à « *... ..su insondable frivolidad.* »).

2- **Exercices de compétence grammaticale** :

Mettez au futur la première réponse.

3- **Questions** : Répondez en espagnol aux trois questions suivantes :

31. ¿Cuál es la problemática de la cuarta pregunta?

32. ¿Cuál es la opinión del autor sobre Bin Laden?

33. ¿Cuál es el análisis de B.-H. Levy sobre la realización de la operación comando?

ITALIEN

Lampedusa, nuova ondata di immigrati

Negli ultimi giorni ne sono sbarcati 1.200
La crisi tunisina all'origine della ripresa dei movimenti

LAMPEDUSA – E' ormai una corsa contro il tempo. Se da un lato sono cominciati i trasferimenti verso la Sicilia altri immigrati continuano ad approdare a Lampedusa. La situazione è in continua evoluzione ed è difficile tenere aggiornati anche i numeri. Il picco massimo di presenze sull'isola è stato toccato venerdì mattina con 1.350 immigrati. Ma in tarda mattinata sono cominciati i trasferimenti con la nave di linea della Siremar¹ e con il ponte aereo che proseguirà fino a quando sarà possibile. L'ordine perentorio arrivato dal Viminale² è di trasferire entro oggi tutti gli immigrati presenti a Lampedusa. Ma non è detto che sia possibile.

Il flusso dei disperati provenienti dalla Tunisia infatti non sembra diminuire. «In ogni caso si vuole assolutamente evitare la riapertura del centro di accoglienza – afferma il sindaco di Lampedusa Bernardi De Rubeis- una tale decisione verrebbe interpretata come un invito per altri a prendere il mare». *Venerdì mattina alle prime luci dell'alba sull'isola sono arrivati i primi 181 immigrati mentre un'altra imbarcazione con 70 persone a bordo è stata soccorsa poco dopo dalla Guardia Costiera e scortata fino al molo di Lampedusa. Durante la notte erano già arrivate circa 650 persone nel corso di 11 differenti sbarchi. E il flusso è continuato nel pomeriggio con altri duecento immigrati già sbarcati ed altri barconi in arrivo. Una situazione che potrebbe rapidamente sfuggire di mano. Ecco perché da più parti si chiede la riapertura del centro di accoglienza del quartiere Imbriacola.*

Ma il ministro Roberto Maroni sembra intenzionato a non mollare anche se è consapevole della gravità della situazione. Tanto da aver già convocato per giovedì il comitato nazionale per l'ordine pubblico e la sicurezza «c'è il rischio –afferma- di una vera e propria emergenza umanitaria, con l'arrivo di centinaia di persone in fuga dai paesi del Maghreb». Ma ci sono anche altre preoccupazioni. «Dalla Tunisia –spiega il ministro- si sta determinando una fuga di massa: ci sono cittadini in cerca di protezione internazionale, ma ci sono purtroppo anche criminali fuggiti dalle carceri tunisine e ci sono anche personaggi infiltrati da organizzazioni terroristiche, in particolare Al Qaeda per il Maghreb islamico che cerca di infiltrare suoi agenti in Europa. L'attenzione è massima e l'abbiamo alzata».

A chiedere la riapertura del centro di accoglienza è stata invece il vice presidente dei deputati del Pd³ Rosa Calipari. «Se c'è il rischio di una vera emergenza umanitaria, allora riapriamo il Centro di accoglienza di Lampedusa e facciamo sì che chi è fuggito dall'Egitto, dalla Tunisia, dal Maghreb non arrivi sulle nostre coste e venga lasciato all'adiaccio per ore e ore, com'è successo nei giorni scorsi in Sicilia». **L'emergenza a Lampedusa era stata ampiamente prevista ed è strettamente collegata alla cacciata di Ben Ali che ha nuovamente alimentato i viaggi della speranza verso l'Italia.** Se dunque prima i porti di partenza erano prevalentemente in Libia oggi il flusso di immigrazione si genera in Tunisia.

Il Ministro degli Esteri Frattini e il Ministro degli Interni Maroni intanto chiedono la convocazione urgente di una riunione a livello politico del Consiglio Giustizia e affari Interni dell'Unione europea per affrontare l'emergenza immigrazione alla luce degli eventi in Tunisia e nel Mediterraneo. L'Italia - si legge in una nota della Farnesina⁴ - «chiede il dispiego immediato di una missione Frontex per le attività di pattugliamento e intercettazione nell'area al largo delle coste della Tunisia per il controllo dei flussi; chiediamo vi sia una risposta immediata dell'Unione europea alla nuova situazione che si è creata, alla quale l'Italia non può far fronte da sola e che, interesse dell'intera Europa gestire in maniera efficace».

Corriere della sera, 11 febbraio 2011

¹ Siremar : azienda di trasporto marittimo.

² Il Viminale : il ministero dell'Interno.

³ Il Pd : Partito Democratico

⁴ La Farnesina : ministero degli Esteri.

1- **Traduction** : traduisez la partie du texte en *italique* depuis "*Venerdì mattina...*" jusqu'à "*suoi agenti in Europa*"

2- **Exercices de grammaire:**

21- Conjuguez les verbes du paragraphe souligné au passé composé.

22- Conjuguez au présent les verbes **de la phrase en caractère gras**.

3- **Questions** : répondez en italien aux trois questions suivantes:

31. Perché certi uomini politici non vogliono la riapertura del centro di accoglienza ?

32. Chi invece chiede la riapertura del centro e perché?

33. Commentare la frase : "...chiediamo vi sia una risposta immediata dell'Unione europea alla nuova situazione che si è creata, alla quale l'Italia non può far fronte da sola" (150/200 mots)

RUSSE

Встреча

Все уже немного привыкли к тому, что приехала Валя с своим мужем таджиком Муродали и что с ними теперь вот такая маленькая симпатичная таджикская дочка Гулбахор. Семья впервые за пятнадцать лет собралась почти вся целиком. Не хватало одного сына Степана – Юрка.

- А где сын-то твой? – спрашивал Муродали у Степана, разливая по рюмкам водочку. – Я с ним тоже хочу познакомиться.

- Успеешь ещё, - отвечал Степан, отводя взгляд в сторону.

Ему нелегко было объяснить свояку¹-таджику, что сын его состоит в непонятной полулегальной организации и уже несколько раз задерживался милицией за нападения на выходцев² с Кавказа и из Средней Азии.

В тот поздний вечер, когда наконец приехал Юрка, на веранде царил праздничный Восток. Из магнитофона громко звучала таджикская народная музыка. Практически никто не сидел, все стояли, а в центре круга танцевала маленькая Гулбахор. Она изящно крутила над головой кистями рук, вращалась вокруг своей оси, блестя глазами, перебирая руками в воздухе, как будто играла на невидимой арфе, и успевая при этом улыбаться взрослым, которые вне себя от восторга дружно ей хлопали и смеялись.

Юрка остановился на пороге, глядя на танцующую Гулбахор и Муродали. Эти люди, которые, по его мнению, были низшими существами и не имели права на такие же, как у него, чувства, на такие же, как у него, праздники, сейчас прямо перед ним проявляли эти чувства во всей полноте. Но самым странным для Юрки было даже не это. Совершенно чуждая и, в общем-то, ненавистная ему музыка стала вдруг не чужой для очень близких ему людей. Его дед и бабушка, и даже отец с матерью – все они были так неподдельно веселы, счастливы и так искренне восхищались маленькой Гулбахор, что у Юрки от ненависти потемнело в глазах. Он резко повернулся и растворился в темноте.

Через час Валя уже укладывала на ночь дочку.

- Мама, - вдруг позвала Гулбахор. – А Юра плохой?

- Нет, он не плохой ... Просто с ним случилась беда.

- Какая беда?

- А ты помнишь сказку про мальчика, которому в сердце попал осколок ледяного зеркала?
– спросила Валя.

- Помню!

- Так вот, - продолжала Валя. – Этот мальчик стал злой, капризный и перестал любить всех своих близких. Но он был не виноват. Виноват во всем злой волшебник. А спасла его маленькая девочка. Она сумела растопить его сердце.

Гулбахор вдруг загрустила.

- Значит, Юре сейчас холодно, - прошептала она.

- Да, - сказала Валя. – Думаю, очень холодно.

В следующее утро, в шесть часов Гулбахор уже встала и успела получить у бабушки грелку³ с горячей водой, старое одеяло и два свитера. Беспшумно, чтобы не разбудить Юрку, она всё это перетаскала на чердак, где он спал. Детские ручки были так осторожны, что Юрка даже не шевельнулся, оказавшись укрыт с ног до головы.

Через десять минут он весь был покрыт испариной⁴. Лицо его пылало. Гулбахор сидела на полу, и терпеливо ждала результатов своего труда.

¹ свояк: le beau-frère

² выходец: originaire de

³ грелка: bouillotte

⁴ испарина: la sueur

Очумевший от жары Юрка открыл глаза, сбросил грелку, встал на ноги и вдруг заметил девочку.

- Не сработало, не сумела я растопить твоё сердце, - прошептала Гулбахор. - Ты теперь меня убьёшь?

От её слов Юрка опешил. Он понял, что она говорит серьёзно. Ему стало не по себе.

507 mots

из романа *Дом на Озёрной*, Андрей Геласимов, 2009, Москва

1. **Traduction** : *traduire depuis* « Юрка остановился на пороге » *jusqu'à* « растворился в темноте. »

2. **Compétence grammaticale** :

2.1 *Remplacer le sujet* ты *par* они

2.1.1 Ты помнишь сказку.

2.1.2 Ты терпеливо ждёшь.

2.2 *Mettre au cas voulu les ensembles donnés entre parenthèses* :

2.2.1 (молодой человек) холодно.

2.2.2 Девочка получает грелку у (старая бабушка).

3. **Questions** : *répondre en russe aux trois questions suivantes*

3.1 Кто Гулбахор?

3.2 Почему Юрка так реагирует, когда он видит танцующую девочку?

3.3 Как можно бороться с расизмом?

ARABE

مفاجأة: 2000 جنيه معاش مبارك

كتب إسلام عيد الرمبول

العدد 1744 - الجمعة - 11 مارس 2011

<http://rosaonline.net>

في الوقت الذي بدأت فيه إجراءات كشف سرية حسابات الرئيس السابق وأسرتة في كل البنوك، كشفت مصادر مسؤولة في وزارة المالية لـ«روزاليوسف»¹ تسوية معاش الرئيس السابق عن سنوات خدمته الثلاثين، وفوجئ بأنه لا يتجاوز ألفي جنيه فقط من واقع ملفه بهيئة المعاشات العسكرية. أكدت المصادر أن «مبارك» اعترض على قيمة المعاش الذي تم إخطاره به في اتصال تليفوني أجراه مع رئيس الهيئة الذي قام علي الفور بالاتصال بمسؤولي هيئة التأمينات الاجتماعية التي راجعت حساب المعاش لتتأكد من قيمته، وتأكدت من صحته. وأثارت المصادر إلي أن المعاشات العسكرية لها طابع خاص، والذي يضع حدا أقصى بنسب ومدد خدمته، كما تقوم الهيئة بحساب مكافأة نهاية الخدمة وباقي الاستحقاقات. في سياق متصل قامت "صناديق التأمينات" بتسوية الملفات التأمينية الخاصة بوزراء حكومة نظيف² ليصل إجمالي المعاش المستحق الذي يحصل عليه أحمد درويش وزير التنمية الإدارية السابق عن الفترة التي قضاها في الخدمة كوزير 625 جنيهاً، رغم استمراره في هذا المنصب لفترة طويلة، حيث تم تسوية مدة خدمته عن الفترة التي سبقت كونه وزيراً باعتبارها خروجاً علي المعاش المبكر، الأمر الذي خفض قيمة المعاش المستحق عن فترة خدمته كوزير لقلة المدة التأمينية. المفارقة هي حصول يسري الجمل وزير التعليم الأسبق علي معاش عن مدة خدمته كوزير بلغ 230 جنيهاً فقط، ليضاف إلي باقي معاشه المستحق، اللذين لن يتجاوزا معاً 500 جنيه. يأتي ذلك في الوقت الذي تقوم فيه صناديق التأمينات بتسوية معاشات أحمد نظيف رئيس الوزراء الأسبق الذي لن يتجاوز 1200 جنيه تقريباً بحسب تقديرات القائمين علي تسوية تلك الملفات، ومعاش يوسف بطرس غالي وزير المالية السابق لن يتجاوز 1700 جنيه، رغم كونه وزيراً لفترة قاربت من 17 سنة. من ناحية أخرى ألغت وزارة التربية والتعليم من مناهجها كل ما يخص الحزب الوطني ومجهدات الحزب الوطني في التاريخ السياسي وجهود سوزان مبارك في دعم نور المرأة. وخلت المناهج الجديدة من الإشارة إلي التعديلات الدستورية التي تمت في عام 2005 وكل ما يختص بالحياة النيابية في مصر ودساتير 1923 و1956 و 1971 وما يتعلق بالرومباء جمال عبد الناصر وأنور السادات وحسني مبارك من مناهج التاريخ في المراحل الابتدائية والإعدادية والثانوية العامة. وأبقت الوزارة في إطار حملتها لتخفيف المناهج، علي دور الرئيس السابق في طلبا والانسحاب الكامل من سيناء ورفع العلم المصري عليها ومؤتمرات السلام لحل المشكلة الفلسطينية. وحذفت الوزارة، من مناهج الإعدادية، إنجازات مبارك فيما يتعلق بالحياة البرلمانية وكذا الأجزاء الخاصة بتبني الرئيس السابق لمبادئ ثورة 23 يوليو وإعادته لمصر دورها الرائد في الشرق الأوسط.

1. Traduisez en français le passage allant de la ligne 4 (في الوقت الذي) à la ligne 7 (من صحته) :

2. Compétence grammaticale :

a. Dans la phrase suivante, mettez en singulier et faites les transformations nécessaires :

"في الوقت الذي بدأت فيه إجراءات كشف سرية حسابات الرئيس السابق وأسرتة في كل البنوك، كشفت مصادر مسؤولة في وزارة المالية لـ«روزاليوسف» تسوية معاش الرئيس السابق عن سنوات خدمته الثلاثين (...)." .

b. Mettez les mêmes éléments de la même phrase au duel et faites les transformations nécessaires :

c. Mettez à la forme négative la phrase suivante :

"في سياق متصل قامت "صناديق التأمينات" بتسوية الملفات التأمينية الخاصة بوزراء حكومة نظيف (...)." .

3. Répondez en arabe aux trois questions suivantes:

3.1 : حسب النص علي أي أسس تُحاسب معاشات الوزراء العسكرية؟

3.2 : حسب النص بما قامت وزارة التربية والتعليم بعد تخلي مبارك وحكومته؟

3.3: حسب النص ما هي المسائل المحذوفة من المناهج وما هي المسائل المحفوظ عليها؟

¹ Non d'une revue égyptienne.

² Ahmed Nazif, Premier Ministre égyptien de 2004 à fin janvier 2011.